



SOMMAIRE

Page

Point 69 de l'ordre du jour:

Plainte concernant des menaces à la sécurité de la Syrie
et à la paix internationale..... 351**Président: sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande).**

POINT 69 DE L'ORDRE DU JOUR

**Plainte concernant des menaces à la sécurité
de la Syrie et à la paix internationale**

1. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la Turquie sur une question d'ordre.

2. **M. ESIN** (Turquie) [*traduit de l'anglais*]: Dans la déclaration que j'ai faite devant le Bureau [116^{ème} séance], j'ai souligné que mon gouvernement désire voir les Nations Unies discuter la situation actuelle au Moyen-Orient, en général, et plus particulièrement en Syrie.

3. On se souviendra que j'ai parlé de cette situation, dans la discussion générale [692^{ème} séance], avant le représentant de la Syrie. Malgré cela, on a tenté d'obscurcir la question en accusant faussement la Turquie de desseins agressifs. Ces allégations ont été démenties à maintes reprises par le Gouvernement turc et j'ai moi-même exposé quels pouvaient être, à notre avis, les desseins que l'on cache derrière ces fausses accusations.

4. Une campagne électorale se déroule actuellement en Turquie. Les membres du gouvernement se trouvent dans les diverses circonscriptions électorales. Tous les correspondants de la presse étrangère envoient des reportages qui confirment que la paix et le calme règnent dans mon pays. C'est là une nouvelle preuve que ceux qui accusent la Turquie ne cherchent qu'à brouiller les cartes.

5. J'ai pris la parole sur une question d'ordre afin d'attirer l'attention des membres de l'Assemblée générale sur le fait suivant. Comme les membres de l'Assemblée en ont été informés par une émission officielle de la station de radio de La Mecque et par des communications officielles, S. M. le roi Saoud d'Arabie Saoudite a offert ses bons offices en qualité de médiateur entre la Turquie et la Syrie.

6. Je suis heureux d'annoncer que la Turquie a accepté cette offre qui a été faite sans aucun doute dans les meilleures intentions afin de servir les fins de la Charte des Nations Unies. Mon gouvernement m'a informé que M. Fatin Zorlu, ministre d'Etat dans le cabinet turc, se rend actuellement en Arabie Saoudite.

7. Jusqu'à présent, je n'ai pas confirmation de l'acceptation par la Syrie de cette offre de médiation. Cependant, étant donné les dispositions de l'Article 33 de la Charte, l'Assemblée jugera peut-être qu'il convient de

permettre que l'on explore toutes les possibilités offertes par cette intervention.

8. En conséquence, ma délégation estime qu'il serait conforme à la pratique suivie par l'Assemblée et aux principes de la Charte de décider de retarder l'examen de cette question pendant le temps qui sera nécessaire.

9. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Je suis d'avis que l'Assemblée elle-même a compétence pour se prononcer sur la question d'ordre soulevée par le représentant de la Turquie.

10. **M. ZEINEDDINE** (Syrie) [*traduit de l'anglais*]: La prétendue question d'ordre que l'on vient de soulever mérite d'être examinée de près. Quel peut être l'objet d'une question d'ordre lorsqu'une affaire a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, que l'Assemblée a commencé à la discuter et qu'il ne règne encore aucun désordre qui justifie une question d'ordre? J'estime qu'en l'occurrence une question d'ordre est réellement sans objet.

11. Cependant, puisqu'on a soulevé la question de la "médiation", comme l'appelle le représentant de la Turquie, il est un point que ma délégation désire exposer devant l'Assemblée afin qu'il n'y ait aucun malentendu quant aux réalités de la situation actuelle à cet égard. Pour qu'il y ait médiation, sous une forme ou sous une autre, il faut ou bien que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies l'ait ordonnée conformément au Chapitre VI de la Charte, ou bien que les deux parties intéressées l'aient demandée. En outre, et c'est encore plus important, pour qu'il y ait médiation il faut qu'elle ait un objet, une raison d'être. En la circonstance, nous n'estimons pas qu'il y ait matière à médiation et nous tenons à déclarer catégoriquement et sans ambiguïté qu'il n'y a pas matière à médiation, bien qu'on ait parlé de médiation, dans la seule intention de semer la confusion dans l'esprit des membres de cette assemblée et, plus particulièrement, dans l'opinion publique.

12. Il est vrai que, pour essayer de faire apparaître sous un mauvais jour l'attitude de mon pays, quelqu'un peut venir parler ici d'une médiation et dire qu'il l'accepte. En fait, la partie qui prétend qu'il y a médiation, que cette médiation a une base réelle, essaie d'esquiver la question dont nous avons saisi l'Assemblée et cette question, telle qu'elle se présente actuellement, est de décider une enquête. C'est pour éviter cette enquête qu'on se sert de la prétendue médiation.

13. Nous n'avons rien à cacher. C'est nous qui avons réclamé et continuons à réclamer une enquête complète afin que les faits soient exposés devant l'Assemblée générale et devant le monde. Que ceux qui veulent sans doute cacher ces faits s'opposent ouvertement à notre proposition et déclarent: "Nous ne voulons pas d'enquête", soit! Mais que, pour détourner l'Assemblée de la voie qu'elle doit suivre, ils aient recours à des moyens tels que cette prétendue médiation, c'est un procédé qui,

à notre avis, n'est pas seulement inacceptable, mais aussi, je puis le dire, inadmissible.

14. Sans doute un grand roi, un roi arabe, fait-il des efforts généreux, sans doute ces efforts ont-ils pour objet d'essayer d'obtenir une certaine détente dans la région. Ces efforts généreux sont louables en eux-mêmes et, à nos yeux, ce sont des efforts accomplis par une partie amie et arabe, rien d'autre. Il n'y a eu aucune médiation, quelle qu'elle soit, ayant un but déterminé, aucune demande à accepter par les parties. Voilà ce qu'il fallait indiquer à l'Assemblée, parce que la presse a prétendu qu'il y avait médiation et que certaines délégations ont essayé de se servir de cette prétendue médiation pour esquiver ce débat dont l'objet est de dévoiler les réalités de la situation, ces réalités auxquelles les Nations Unies doivent s'attacher et qu'elles doivent chercher par tous les moyens à découvrir et à connaître.

15. On s'en est aussi servi pour tenter de montrer que les pays arabes ne seraient pas complètement d'accord au sujet de la situation actuelle de la Syrie. Je tiens à déclarer catégoriquement, et en pleine connaissance de l'attitude adoptée par tous les pays arabes, qu'il n'y a pas un seul pays arabe qui ne se sente exposé au danger dont la Syrie se sent menacée et que les pays arabes sont unis dans leur résolution de s'opposer à tout acte d'agression ou toute tentative en vue de dominer leur avenir, de leur enlever leur indépendance ou de porter atteinte à la sécurité de la Syrie. Les Arabes sont tous unis dans cette résolution commune.

16. Après tout, il ne peut y avoir de médiation si elle n'a un objet; or notre souveraineté et notre sécurité ne sont pas des objets de médiation. Cependant, en admettant même que l'on fasse des tentatives en dehors de l'Organisation des Nations Unies ou sur d'autres plans que celui de la présente discussion, est-ce là vraiment une raison de ne pas poursuivre cette discussion? Au contraire, si grâce à cette discussion les faits sont dévoilés et élucidés devant l'Assemblée, alors nous-mêmes, nos adversaires et aussi tous les membres de l'Assemblée seront mieux placés pour essayer de porter remède à la situation présente. En admettant qu'un effort soit déployé en dehors de l'Organisation des Nations Unies — car, je le répète, pour le moment il n'y en a pas — on agirait à la fois sur deux plans distincts: d'une part sur celui de l'Organisation des Nations Unies où nous nous trouvons en ce moment, d'autre part sur le plan de ce que l'on pourrait tenter de faire par d'autres moyens que l'on peut concevoir, mais qui, comme je l'ai déjà dit, n'existent pas actuellement.

17. S'il est une question qui doit être soumise à l'examen de l'Assemblée, c'est bien le fait que la Syrie, petite nation de 4 millions d'habitants, indépendante depuis peu de temps, est souvent accusée, par divers moyens de propagande, de constituer elle-même un danger pour la sécurité de puissances cent fois plus fortes, le fait que l'on tente d'éviter un débat qui doit présenter la situation sous son vrai jour, le fait que, partant de cette ambiguïté, on affirme que la Syrie est en voie de devenir le satellite de telle ou telle grande puissance.

18. Sans doute les grandes puissances produisent-elles des satellites — l'un d'eux est peut-être en train de survoler l'Organisation des Nations Unies en nous jetant un coup d'œil au passage — mais d'autres satellites, des satellites au Moyen-Orient, ne sont pas de ceux que l'on peut créer, parce que nous sommes prêts à nous opposer par tous nos moyens à toute

velléité de porter atteinte à notre pleine liberté et à notre complète indépendance. Nous avons durement lutté pour gagner notre indépendance et nous avons consenti d'énormes sacrifices. Ce n'est pas maintenant que notre peuple a conquis sa liberté qu'il serait prêt à la sacrifier, en tout ou en partie.

19. N'essayons pas d'introduire la confusion dans ce débat. Parlons net. Nous voulons que cette discussion se poursuive afin que l'Assemblée sache quels sont les faits et afin que l'on procède à une enquête complète. Alors, en pleine connaissance de cause, l'Assemblée pourra prendre ensuite les mesures qu'exigera la situation. Mais accepter de discuter dans cette assemblée la question que nous avons proposée, intitulée "Plainte concernant des menaces à la sécurité de la Syrie et à la paix internationale", puis essayer de l'escamoter par la porte de derrière d'une prétendue médiation, c'est une manière de faire à laquelle vous ne pouvez pas vous prêter, Monsieur le Président, non plus que l'Assemblée, et c'est certainement une manière de faire à laquelle nous nous opposons énergiquement.

20. Nous souhaiterions vivre en paix avec nos voisins les Turcs et avec les autres puissances, et nous voudrions participer à un large effort de coopération internationale, conformément à la Charte. Tout ce que nous voulons, c'est que les menaces à notre sécurité soient dissipées, et cela ne peut se faire que par les bons offices de l'Organisation des Nations Unies, car c'est une de ses missions, peut-être la plus sacrée, de faire des petits pays comme la Syrie un havre de paix et de permettre à ces petits pays de vivre aux côtés des grandes puissances.

21. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je désire naturellement que ce débat se poursuive dans l'ordre. Le représentant de la Turquie a soulevé une question d'ordre et, si je l'ai bien compris, il a suggéré l'ajournement de ce débat, mais je ne suis pas saisi d'une proposition formelle. C'est là un point important. Je n'ai nulle envie d'étouffer la discussion; je n'en ai pas le pouvoir, je n'en ai pas le désir. Je crois que le représentant de l'Union soviétique désire prendre la parole sur une question d'ordre.

22. M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: L'Assemblée générale a décidé il y a quelques jours d'inscrire à son ordre du jour la plainte du Gouvernement syrien. Elle ferait bien de déjouer la manœuvre par laquelle les Gouvernements de la Turquie et des États-Unis cherchent à empêcher l'examen de la question soulevée par le Gouvernement syrien.

23. La question soulevée par le Gouvernement syrien a donné lieu, ces jours derniers, à une activité intense dans les coulisses de l'Organisation des Nations Unies et à une animation plus grande encore à Washington. Cette activité tend à circonvenir l'Organisation par toutes sortes de manœuvres et de stratagèmes, et à empêcher l'Assemblée générale d'examiner la plainte du Gouvernement syrien. Nous assistons à ces manœuvres presque tous les jours, et même plusieurs fois par jour. Apparemment, le Gouvernement des États-Unis croit que les Nations Unies peuvent facilement digérer ces plats que Washington leur sert plusieurs fois par jour. La délégation soviétique estime que l'Assemblée commettrait une grave erreur en se prêtant à ces menées.

24. Pourquoi le Gouvernement turc et le Gouvernement des États-Unis essaient-ils d'empêcher la discus-

sion de la question soulevée par le Gouvernement syrien? Quel est le but de cette nouvelle manœuvre? La réponse est claire: pour tromper l'opinion publique. La Turquie et les Etats-Unis cherchent à jeter de la poudre aux yeux des naïfs et des crédules pour mieux faire leur besogne, c'est-à-dire pour préparer une agression contre l'Etat syrien.

25. Vous avez remarqué qu'ils parlent maintenant en termes plus modérés. Mais quand ont-ils changé de ton? Quand ils ont été pris sur le fait. Il y a quelques jours à peine, lorsque le Bureau examinait la question de savoir si la plainte du Gouvernement syrien devait être inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, les représentants du Gouvernement des Etats-Unis se sont posés en héros. Ils ont déclaré qu'ils se félicitaient de l'examen de cette plainte à l'Assemblée générale.

26. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je me permets d'interrompre le représentant de l'Union soviétique. Si j'ai bien compris la suggestion faite, qui n'a pas été présentée comme une proposition formelle, il est suggéré que l'Assemblée ne poursuive pas plus avant la présente discussion. Il n'y a pas eu de proposition précise en ce sens et je ne vois pas comment, sur une question d'ordre, nous pourrions nous mettre à discuter ce que fait ou ne fait pas un autre gouvernement. Il vaudrait beaucoup mieux poursuivre la discussion générale et le premier orateur inscrit est le représentant de la Syrie. Le représentant de l'Union soviétique aura son tour de parole; il est inscrit. Suivons donc la procédure normale.

27. M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Je ne puis que constater que l'avis du Président diffère du mien. Je n'ai parlé que de la question d'ordre et de rien d'autre. Je ne fais qu'user de mon droit et j'espère qu'à l'avenir il ne m'en tiendra pas rigueur. Je proteste catégoriquement contre la manœuvre des Gouvernements des Etats-Unis et de la Turquie, qui tend essentiellement à empêcher actuellement la discussion de la plainte du Gouvernement syrien.

28. J'estime que l'Assemblée commettrait une grave erreur si elle soutenait les obstructionnistes. Or, les Gouvernements des Etats-Unis et de la Turquie font sciemment de l'obstruction; ils cherchent à retarder artificiellement l'examen de la question soulevée par le Gouvernement syrien.

29. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Il me faut interrompre le représentant de l'Union soviétique. Le représentant de la Turquie a fait une déclaration qui peut être l'expression d'un point de vue ou d'une suggestion, mais qui ne constitue pas une proposition. Le nom des Etats-Unis n'y était pas associé. Je ne pense pas qu'il convienne de poursuivre la discussion sur ce point de la manière dont le fait le représentant de l'Union soviétique.

30. M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Nous perdons tout simplement notre temps. Si j'ai besoin de conseils, j'en demanderai. Je conclus. La délégation soviétique croit fermement que nous commettrions tous une grave erreur en appuyant la proposition des obstructionnistes. Tôt ou tard, la plupart des délégations, sinon toutes, finiraient par regretter de s'être engagées sur ce chemin glissant. Je suis certain que notre décision touchant la nécessité d'examiner la plainte du Gouvernement syrien à l'Assemblée générale sera confirmée et que les des-

seins de ceux qui ont recours à ces manœuvres fraîchement ourdies seront déjoués.

31. C'est tout ce que je voulais dire au sujet de la question soulevée par le représentant de la Turquie en ce qui concerne la plainte de la Syrie. Je pense qu'au lieu de dépenser son énergie à interrompre les orateurs, le Président ferait mieux de l'employer à conduire le débat d'une façon ordonnée. Ce serait plus utile.

32. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): J'interromprai tout représentant que j'estimerai s'écarter du point en discussion.

33. M. BITAR (Syrie): La délégation syrienne a déjà eu l'occasion tant dans le mémoire explicatif joint à sa lettre du 15 octobre 1957 [A/3699] que dans la déclaration que j'ai faite devant le Bureau de l'Assemblée [116ème séance], le 18 octobre, d'exposer brièvement les raisons de fond et de procédure qui l'ont portée à demander l'inscription et l'examen urgent et direct, par l'Assemblée générale, du point qui figure à l'ordre du jour de la présente séance.

34. Le vote unanime du Bureau en faveur de l'inscription de ce point porterait naturellement à croire que ces raisons sont suffisamment comprises et uniformément interprétées. Il n'en est rien cependant, et cette unanimité apparente ne saurait évidemment nous faire illusion. Les déclarations ambiguës faites par un grand nombre de délégations au sein du Bureau nous ont clairement démontré la nécessité d'élaborer davantage l'exposé de certains aspects de la question que l'Assemblée est appelée à examiner.

35. Les activités militaires de la Turquie et les autres activités connexes qui ont fait l'objet de la plainte syrienne ne constituent pas des faits isolés ou accidentels. Ces activités ne sauraient être valablement considérées, pour autant, comme des activités routinières rentrant dans le cadre de simples manœuvres militaires ou correspondant à l'établissement d'un dispositif normal de défense et de sécurité intérieure.

36. En vérité, ces activités sont utilisées, depuis 1955, comme un instrument de pression et d'intimidation dirigé contre la politique indépendante, essentiellement nationale et neutraliste de la Syrie. Elles s'inscrivent dans une politique turco-américaine dictée par des considérations de stratégie militaire.

37. Elles servent directement ou indirectement, selon la conjoncture politique mondiale, les objectifs de certaines puissances occidentales qui se cramponnent toujours avidement et désespérément aux vestiges de leur domination traditionnelle dans une région qui est certainement d'une importance plus vitale pour ses propres habitants que pour les puissances étrangères.

38. Elles profitent enfin au sionisme international en affaiblissant le dispositif de défense maintenu par la Syrie et les autres Etats arabes devant les poussées agressives et les visées expansionnistes d'Israël.

39. Chacun de ces divers aspects de la question qui nous occupe mérite un commentaire particulier.

40. Je ne m'étendrai pas outre mesure sur le côté purement militaire des préparatifs turcs, car les informations y relatives sont abondantes et suffisamment connues. Ces préparatifs comprennent non seulement des concentrations massives et non démenties de troupes à proximité de notre frontière du nord, mais aussi des actes de provocation destinés, comme certaines déclarations officielles le prouvent, à déclencher au moment opportun la machine de guerre turque. Je mentionnerai simplement, pour illustrer la longue série de ces actes,

qu'entre le 5 septembre et le 9 octobre 1957, les avions turcs ont violé à 20 reprises l'espace aérien syrien, à des heures et en des endroits que nous sommes en mesure de préciser. En outre, tout indique que ces préparatifs militaires ne sont pas des activités purement turques, mais sont complétés et appuyés par des dispositifs de guerre étrangers. Le déploiement effectif de la VIème escadre des Etats-Unis n'est, à cet égard, qu'un exemple entre bien d'autres.

41. Il est toutefois nécessaire que je m'étende davantage sur les objectifs politiques de ces préparatifs militaires et de ces activités connexes, ainsi que sur la relation étroite qui existe entre ces derniers et la politique poursuivie au Moyen-Orient par les Etats-Unis, par certaines puissances colonialistes occidentales et par le sionisme mondial.

42. Il est vrai que certains de ces objectifs peuvent ne pas être communs à toutes les puissances en cause. Il se peut également que les méthodes employées pour réaliser ces objectifs ne soient pas uniformément les mêmes. Cependant, l'identité de certains de ces objectifs et la coopération étroite dictée par une telle identité produisent pratiquement le même résultat. Si l'on voulait résumer, en quelques formules ramassées, les traits essentiels et saillants de la politique de ces puissances dans le Moyen-Orient, on pourrait, sans crainte de tomber dans des généralisations hâtives, ramener ces traits aux principes fondamentaux suivants :

Opposition au mouvement nationaliste et unitaire arabe, toutes les fois que ce mouvement cesse d'être aveuglément servile aux intérêts et desseins de ces puissances ;

Préservation de la région du Moyen-Orient comme une zone d'influence occidentale traditionnelle et de présence effective et, à cet effet, maintien des peuples et des gouvernements de cette région dans un état d'infériorité et de tutelle économique, politique et militaire, en leur déniaient tout droit à une existence propre, indépendante, libre et souveraine ;

Division des pays de la région, maintien au pouvoir ou établissement de régimes politiques dociles et favorables à ces puissances ;

Et enfin, embrigadement des pays de la région dans des camps et des blocs militaires, en vertu de considérations dites stratégiques et vitales, pour servir les objectifs de ces puissances.

43. C'est à la lumière de ces considérations que le système d'alliance, la doctrine Eisenhower, l'agression tripartite contre l'Egypte et bien d'autres manifestations encore devraient être examinés. C'est à la lumière de ces mêmes considérations également que les voyages précipités d'émissaires diplomatiques spéciaux, les campagnes de propagande, les complots et les intrigues, les activités subversives et les préparatifs de caractère militaire et à desseins agressifs devraient être étudiés.

44. En effet, c'est à partir du jour où la Syrie et d'autres Etats arabes ont décidé de se libérer de la tutelle politique, économique et militaire étrangère pour s'orienter vers une politique progressive d'union et de développement économique, culturel et social et pour pratiquer sur le plan des relations extérieures une politique de neutralité positive et de non-alignement, que les obstacles de toutes sortes ont commencé à être dressés sur la voie choisie.

45. C'est ainsi qu'au mois de février 1955, des concentrations de troupes turques, de moindre importance que maintenant, accompagnées d'incidents de frontière pro-

voqués, furent utilisées pour faire pression sur la Syrie, comme prélude à sa participation forcée au Pacte de Bagdad. Ces activités, portées alors par le Gouvernement syrien à l'attention des autorités des Etats-Unis, avaient suscité un exposé intéressant sur la stratégie militaire américaine au Moyen-Orient. Cette stratégie parlait de ceinture et de zones de défense qui auraient pour résultat d'isoler l'Egypte des autres pays arabes et d'imposer à la région, par le biais de la défense commune, l'hégémonie militaire et politique de l'Occident sur les pays arabes.

46. La stratégie en question se proposait d'ajouter un chaînon nouveau à la chaîne de défense des pactes de l'Atlantique nord et de l'Asie du Sud-Est. Ce chaînon fut forgé en fait grâce à l'initiative des Etats-Unis et aux efforts britanniques.

47. Cependant, les tentatives de pression exercées par la Turquie sur la Syrie continuaient toujours. Le 23 juin 1956, un incident d'une certaine gravité éclatait à la frontière syro-turque, provoquant l'enlèvement et la détention en Turquie de 38 personnes syriennes.

48. Cette tentative d'hégémonie politique et militaire sur les pays du Moyen-Orient, comme toute autre tentative étrangère pour faire entrer les pays de la région dans des blocs et des alliances militaires, a créé la division entre ces pays, a renforcé les rivalités suscitées de longue date par les puissances étrangères et a accentué la tension mondiale. De plus, la conclusion d'un accord entre les partis et blocs parlementaires syriens, ainsi que l'adoption par ceux-ci des principes directeurs de la politique intérieure et extérieure syrienne, la constitution d'un cabinet de front national le 14 juin 1956 sur la base de ces principes, ne constituaient pas des mesures de nature à plaire à certains milieux étrangers qui cherchent à diviser les Syriens.

49. Il est assez significatif de voir cette période caractérisée par une série de tentatives étrangères visant à renverser par la force et la subversion le gouvernement syrien légalement et démocratiquement établi. Ces tentatives ont conduit, entre autres, à l'assassinat odieusement perpétré de l'officier supérieur syrien Malki par des éléments subversifs, agissant de concert avec les autorités étrangères. Elles ont provoqué l'arrestation et le jugement de quelques officiers et politiciens syriens impliqués dans le complot.

50. Le 26 juillet 1956, l'Egypte nationalisait la Compagnie universelle du canal maritime de Suez dans les circonstances qui nous sont bien familières, et le 29 octobre 1956 les forces armées du Royaume-Uni, de la France et d'Israël, agissant de concert, attaquaient l'Egypte. La Syrie ayant décidé de demeurer résolument aux côtés de l'Egypte par solidarité nationale arabe, de nouveaux complots et de nouvelles intrigues commencèrent à être ourdis contre le Gouvernement syrien. Le 1er novembre 1956, l'un de ces complots fut découvert et des quantités énormes d'armes introduites clandestinement en Syrie furent saisies.

51. Il devenait ainsi de plus en plus certain pour les Etats-Unis et leurs alliés que le gouvernement syrien au pouvoir n'était pas le genre de gouvernement qui servirait à la réalisation de leurs desseins. Un certain raidissement de la position des Etats-Unis à l'égard de la Syrie s'ensuivit. Les premières semaines de l'année 1957 virent, de ce fait, une effervescence diplomatique internationale particulièrement vive dans le Moyen-Orient.

52. La doctrine Eisenhower, révélée au cours de la période considérée, nous apportait la fameuse théorie du

“vide” créé dans le Moyen-Orient par le rétrécissement de l'influence coloniale franco-britannique. Cette doctrine, censément dirigée contre le péril communiste, est en fait appelée à assurer, par l'intervention des Etats-Unis, la dépendance politique, économique et militaire des pays arabes, au lieu de leur indépendance. Le mot “indépendance” qui figurait dans cette doctrine prenait un sens qui prêtait à des interprétations différentes de nos conceptions et de nos convictions.

53. Cette doctrine Eisenhower, cependant, ni ne mentionnait le péril sioniste, que l'Occident entretenait soigneusement par ses prodigalités en armes de destruction et en aide économique, ni ne faisait cas du nationalisme arabe, qui avait rempli, en fait, le prétendu vide créé par le retrait des forces colonialistes.

54. Cette doctrine nouvelle, comme toute autre tentative du même genre destinée à imposer aux pays de la région une politique en marge de l'Organisation des Nations Unies et de la Charte, a certainement contribué, elle aussi, à accroître la tension, à renforcer la division et à introduire la guerre froide dans cette partie du monde, tout en légitimant l'intervention étrangère dans les affaires intérieures des Etats arabes, sous le couvert de la lutte contre le communisme.

55. Ceci devint pleinement évident à la suite d'un certain nombre de mesures d'application de la doctrine nouvelle, comprenant notamment: l'incitation de certains gouvernements contre la Syrie et l'Egypte dans un effort destiné à isoler ces deux pays et à renverser leurs gouvernements; l'utilisation de certains pays comme bases d'activités subversives, de propagande et de provocation dirigées tout particulièrement contre la Syrie; l'envoi, avec tambour et trompette, de l'aide économique et militaire aux pays ayant accepté ou toléré la nouvelle doctrine, et la poursuite d'une politique de blocus économique à l'égard de l'Egypte et de la Syrie.

56. La récente visite de l'envoyé diplomatique spécial, M. Loy Henderson, à certains pays du Moyen-Orient, et notamment à la Turquie, a donné le signal du déploiement d'activités militaires et connexes sans précédent dans l'histoire récente de cette partie du monde.

57. A la suite de cette visite, une déclaration du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis soulignait les prétendues craintes exprimées par les pays voisins de la Syrie concernant la pénétration soviétique dans ce pays. Elle signalait de prétendus énormes dépôts d'armes constitués en Syrie, sans aucune nécessité défensive. Elle parlait également de prétendus incidents de frontière survenus entre la Syrie et ses voisins, d'activités subversives en Syrie et ailleurs et, enfin, de la proposition du Gouvernement des Etats-Unis d'appliquer la doctrine Eisenhower à la région.

58. La teneur et l'esprit de la déclaration laissaient clairement entendre au lecteur non averti que la Syrie nourrissait des desseins agressifs envers ses voisins. Chose beaucoup plus grave encore, cette déclaration semblait inciter le peuple syrien à se dresser contre la politique démocratiquement établie par son gouvernement.

59. Cette déclaration visait évidemment, à l'instar des autres activités politiques que j'ai déjà mentionnées, à détourner les regards du monde des dangers réels qui menacent le nationalisme arabe, à créer la division entre les pays arabes au profit du sionisme et du colonialisme.

60. Cependant l'échec de la politique des Etats-Unis visant à rallier contre la Syrie les autres Etats arabes, d'une part, et le fait que le recours à Israël renforcerait

l'unité des Arabes, d'autre part, semblent être les raisons pour lesquelles la Turquie a été choisie pour la réalisation des desseins de cette politique.

61. C'est là, évidemment, que l'on devrait rechercher les raisons de ces contacts si fréquents et si significatifs qui s'établissent dernièrement entre les dirigeants des Etats-Unis et de la Turquie, d'une part, et entre certains éléments réactionnaires syriens, d'autre part. Ces derniers complotent toujours en Turquie contre le Gouvernement syrien; ils rêvent de former un gouvernement syrien fantoche qui serait transplanté en Syrie avec l'appui des forces armées turques. C'est là également que l'on trouverait l'explication des concentrations de troupes turques, des actes de provocation et des campagnes de propagande lancées contre la Syrie.

62. Cette campagne calomnieuse qui incite à la haine contre la Syrie a pris des proportions graves depuis le mois d'août 1957. L'accord essentiellement commercial négocié entre la Syrie et l'Union soviétique et les achats d'armes de défense, introuvables ailleurs, semblent avoir été les prétextes d'une nouvelle effervescence de cette campagne qui se propose, à l'instigation des milieux sionistes et colonialistes, d'exagérer démesurément les quantités d'armes défensives achetées par la Syrie.

63. Cette campagne constitue, à coup sûr, la plus odieuse machination tramée non seulement contre les Arabes, mais aussi contre le monde entier. Une telle machination risque, en fait, d'allumer une nouvelle guerre mondiale. Elle omet de faire allusion aux quantités énormes d'armes livrées régulièrement, et de longue date, à Israël et à la Turquie par les pays occidentaux. Elle omet également de mentionner les agressions continuelles que les armes fournies à Israël aident à perpétrer contre les Etats arabes de la région.

64. Je m'excuse d'avoir longuement parlé des circonstances dans lesquelles les activités militaires et connexes de la Turquie, qui constituent l'objet essentiel de la plainte syrienne, se sont déroulées et se déroulent actuellement.

65. Cette situation anormale appelée, évidemment, une action rapide de la part de l'Assemblée, afin d'écarter le plus rapidement possible le danger créé par de telles activités pour la sécurité de la Syrie et pour la paix internationale.

66. La première mesure qui s'impose est, bien entendu, le retrait des concentrations de troupes turques de la frontière syrienne et l'arrêt des actes provocateurs en cours le long de la frontière. Cette mesure, pour être efficace, devrait faire l'objet d'une enquête qu'une commission choisie par l'Assemblée générale serait autorisée à mener le long de la frontière syro-turque.

67. L'Assemblée étant habilitée à connaître des conflits, à discuter des situations et à formuler des recommandations, il est certainement logique et conforme aux précédents établis qu'elle ait le pouvoir d'effectuer les enquêtes nécessaires et d'instituer des commissions à cet effet.

68. La commission d'enquête, formée selon la procédure que l'Assemblée recommanderait, devrait être chargée de vérifier les faits relatifs aux concentrations de troupes turques à proximité de la frontière syro-turque, aux incidents et violations de frontière et aux autres actes de même nature. Cette commission devrait faire rapport à l'Assemblée générale dans un délai très court qui serait déterminé par l'Assemblée et qui ne devrait pas excéder, selon nous, une dizaine de jours.

69. Ma délégation est disposée à collaborer avec l'Assemblée générale afin d'arrêter la composition et le mandat d'une telle commission.

70. Il est bien entendu que l'établissement d'une commission d'enquête ne devrait point préjuger les décisions qui seraient prises ultérieurement, soit par l'Assemblée générale, soit par un autre organe compétent des Nations Unies, en vertu des dispositions appropriées de la Charte.

71. M. FAWZI (Egypte) [*traduit de l'anglais*] : Je ne parlerai aujourd'hui que de ce qui me paraît être l'objet immédiat de nos délibérations, et je remets à plus tard les observations que pourraient appeler d'autres aspects de l'affaire.

72. L'Assemblée a été saisie de cette question le 15 octobre au matin par une lettre adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de Syrie [A/3699] et il me semble que, vu l'urgence et l'importance extrême de cette question, l'Assemblée aurait dû l'examiner immédiatement au lieu d'attendre pratiquement une semaine entière. Il y a eu, je l'admets, des courants et des remous en sens divers. Certaines considérations ont pu inciter plusieurs membres de l'Assemblée à différer quelque peu l'examen de cette question, mais elles n'auraient pas dû l'emporter sur le droit qu'a la Syrie d'être aidée, ni sur le devoir qui incombe aux Nations Unies de l'aider avant qu'il ne soit trop tard.

73. La plainte de la Syrie, nous en sommes sûrs, n'a pas été faite à la légère ; elle n'est pas non plus futile ni motivée par autre chose que des réalités extrêmement menaçantes et même explosives. En d'autres occasions, l'Organisation des Nations Unies a su parer au danger par des mesures immédiates, et elle s'est montrée capable de remplir la mission que la Charte lui impose avec une promptitude qui est digne du siècle de la vitesse. On nous dit, alors que nous allons engager le débat, qu'il y a eu une offre de médiation et que cette offre a été acceptée par une seule des parties, la Turquie.

74. Si l'offre avait été acceptée par toutes les parties intéressées, il aurait pu être logique — il aurait probablement été logique — que l'Assemblée prenne un autre parti. Mais la Syrie, qui connaît entièrement et intimement la situation et qui a le droit de juger elle-même ce qu'elle doit faire en l'espèce, a décidé que la question devait être portée devant notre organisation ; c'est donc notre devoir de poursuivre notre tâche ici sans hésitation et sans nouveau retard.

75. D'après ce que nous avons entendu et lu, depuis quelque temps, sur ce qui se passe à la frontière turco-syrienne, il est clair que la situation qui s'est créée là est grosse de dangers incalculables pour le monde, et qu'elle appelle, si nous voulons y remédier à temps, des mesures immédiates de la part de notre organisation. Dans tout ce que nous avons lu et entendu, nous n'avons rien trouvé qui puisse remplacer de telles mesures, nous ne voyons rien qui puisse dissiper ou réduire sensiblement notre inquiétude devant cette situation et devant ce qui peut en résulter pour la sécurité de la Syrie et pour le maintien de la paix internationale.

76. Il est vrai que nous avons entendu plusieurs déclarations qui sont les bienvenues et que l'on nous a donné des assurances qui le sont autant, sinon davantage, les plus notables étant, pour des raisons évidentes, les déclarations et les assurances dont nous ont gratifiés le représentant de la Turquie et celui des Etats-Unis. Il est

vrai aussi qu'il y a là, tout au moins en apparence, un progrès certain, sinon un progrès considérable, par rapport à certains événements et à certaines attitudes que nous observions avec appréhension, il y a environ un an, au moment de ce que l'on appelle souvent la crise du canal de Suez. A cette époque, ni la France ni le Royaume-Uni n'ont répondu non aux questions répétées de l'Egypte qui voulait savoir s'ils avaient l'intention de lancer une attaque militaire contre elle et si, en tant que Membres — et même Membres fondateurs — de l'Organisation des Nations Unies et en tant que signataires de la Charte, ils renonçaient à employer la force pour régler cette affaire. Ces questions légitimes de l'Egypte, qui ont été posées dans cette enceinte même, sont restées sans réponse, sauf quelques phrases délibérément mais vainement évasives, prononcées par plusieurs dirigeants britanniques, français ou associés, jusqu'au jour où la vraie réponse a éclaté, sous la forme de la triple attaque déclenchée en ce terrible mois d'octobre 1956.

77. Je ne veux pas développer le sujet, car il ne serait pas sage et il n'est pas dans mes intentions de rouvrir certaines plaies ou de retarder la guérison des blessures qui saignent encore, mais, hélas ! qu'allons-nous faire devant les nouvelles blessures qui sont, coup sur coup, infligées à certains d'entre nous et que leurs auteurs s'appliquent à envenimer et à raviver ? Qu'allons-nous faire devant ce cas typique de l'Etat syrien que l'on ne cesse de harceler ?

78. Nous avons, je le répète, entendu avec plaisir certaines déclarations et certaines assurances, en particulier celles des représentants de la Turquie et des Etats-Unis, contre qui la Syrie a formulé sa plainte. Mais ces déclarations et ces assurances sont aussi péniblement insuffisantes qu'elles sont incertaines et trompeuses, et aucun gouvernement digne de ce nom ne peut courir le risque de les accepter comme une garantie satisfaisante contre les dangers redoutables de la situation actuelle. Ce qui trouble la Syrie et ce dont elle se plaint — ce qu'elle voit de ses propres yeux à ses frontières — ce n'est pas une simple déclaration qu'une autre pourrait réfuter et qu'il serait possible d'oublier d'un cœur léger, pour peu que celui qui fait l'objet de la plainte déclare qu'il n'a pas de mauvaises intentions. Aucun gouvernement conscient de ses responsabilités ne pourrait, dans les circonstances actuelles dont nous ne connaissons que trop la gravité, se contenter de telles déclarations et dormir sur les deux oreilles.

79. A vrai dire, et cela tient peut-être à la nature même des choses et à des considérations de prestige qui sont compréhensibles dans le monde imparfait où nous vivons, nul accusé ne plaide jamais coupable devant le tribunal de l'Organisation des Nations Unies. Tous ici, nous sommes toujours innocents, et pour être des anges, il ne nous manquera bientôt que les ailes. En 12 ans et demi, l'Organisation des Nations Unies a reçu des centaines de plaintes, mais, sauf erreur, aucune d'entre elles n'a jamais été retirée à la suite d'une simple déclaration ou d'une simple assurance de la partie accusée. En fait, et pour en revenir au cas concret que nous examinons, si la Syrie a dû saisir l'Assemblée, ce n'est pas seulement à cause de telles ou telles déclarations menaçantes et perfides, contraires à la Charte, c'est essentiellement parce qu'elle observe, à sa frontière, un déploiement et une concentration de troupes turques dont l'ampleur sans cesse croissante

constitue assurément une menace et un danger réel pour sa sécurité.

80. Comme on pouvait le penser, cette démonstration militaire de la Turquie a ému le monde entier, et jusqu'aux Turcs eux-mêmes. Les journaux du 21 octobre ont rapporté que le général Ismet Inonu, qui a été longtemps président de la République turque et qui, avec Ataturk et d'autres, a déterminé la politique du nouvel Etat, aurait déclaré ouvertement que les démonstrations turques à la frontière syrienne n'étaient ni opportunes ni nécessaires.

81. Qu'un tel déploiement, qu'une telle concentration de forces armées turques soient inopportuns, cela est évident pour nous et doit l'être pour tout le monde. Qu'ils ne soient pas nécessaires, cela est tout aussi évident pour nous et doit l'être pour tout le monde. Quelqu'un peut-il croire sérieusement que la Syrie menace la sécurité de la Turquie au point de l'obliger à prendre ces mesures extraordinaires?

82. La Syrie et maints autres pays nous ont donné assez de raisons et assez de preuves pour nous inciter à croire que la situation dont se plaint la Syrie est réellement très grave, en elle-même et dans son contexte. Cependant, la Turquie et certains de ses associés contestent le fait. En pareil cas, il est normal d'aller voir sur place ce qu'il en est. Procédons donc par ordre, comme nous le faisons le plus souvent. En présence de la plainte syrienne et du démenti turc, suivons la seule méthode logique et commençons par jeter le plus de lumière possible sur la situation réelle.

83. Ma délégation estime, elle aussi, que l'Assemblée devrait nommer à cet effet une commission d'enquête qui se rendrait d'urgence à la frontière turco-syrienne et qui nous ferait un rapport sur ce qui se passe réellement là-bas. Nous devrions soigneusement limiter le mandat de la commission en la chargeant de relever les faits dans le secteur de la frontière turque dont il s'agit et de faire rapport à l'Assemblée.

84. Je n'hésite pas à dire, à ce propos, que rien ne me ferait plus plaisir, et ne réjouirait davantage sans doute la plupart d'entre nous qu'un rapport dans lequel la commission constaterait que le déploiement et la concentration des troupes turques ne sont plus de nature à justifier la moindre inquiétude de la part de l'Etat syrien. Pour le gouvernement et la délégation de l'Egypte, il n'y a pas de doute que la Syrie éprouve très sincèrement l'inquiétude extrême qui l'a conduite à saisir l'Assemblée de la présente question. Nous devons à la Syrie, à nous-mêmes et à la paix mondiale de prendre sans désespérer les mesures qui s'imposent et de préparer ainsi le retour à une situation normale, conforme aux données du bon sens et aux exigences de la Charte.

85. M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : La question portée par la Syrie devant l'Organisation des Nations Unies revêt une importance et une urgence exceptionnelles. Elle intéresse directement le maintien de la paix non seulement dans la région du Proche-Orient et du Moyen-Orient, mais aussi dans le monde entier. S'il se trouve, dans tel ou tel pays, des hommes d'Etat qui auraient tendance à ne voir dans la plainte du Gouvernement syrien qu'une question parmi tant d'autres soumises à l'Organisation des Nations Unies, c'est qu'ils sont politiquement aveugles et ne voient pas ce qui se passe autour d'eux, ou qu'ils n'ont aucun sens de leurs responsabilités et jouent avec les destinées des peuples,

tout en ayant peut-être conscience du danger d'un tel jeu. Et les uns ne valent pas mieux que les autres.

86. Ainsi donc, la conjoncture présente nous oblige à aborder l'examen de cette question non pas comme s'il s'agissait d'un point parmi tant d'autres de notre ordre du jour, mais pleinement conscients de son importance et en tenant compte du danger que présente la situation qui s'est créée à propos de la Syrie. On ne saurait examiner cette question avec la froide indifférence et l'apathie qu'ont montrées dans le passé certains hommes politiques de l'Occident lorsque à l'horizon s'amoncelaient les nuages annonciateurs de la deuxième guerre mondiale.

87. Il faut procéder à une analyse raisonnable et lucide de la situation, afin que l'Organisation des Nations Unies, si elle ne veut pas signer elle-même son arrêt de mort, contribue à écarter la menace qui pèse sur le monde. Il n'est pas trop tard pour le faire si nous sommes tous guidés par la conscience de la lourde responsabilité qui incombe aux Etats et à notre organisation elle-même. Ou bien nous nous acquitterons de cette tâche, et alors l'Organisation sortira avec honneur de l'épreuve, ou bien nous n'en viendrons pas à bout, et le monde risquera d'être témoin de terribles événements.

88. D'aucuns diront peut-être une fois de plus que l'Union soviétique grossit le danger à des fins qui lui sont personnelles. Mais nous leur répondrons qu'ainsi raisonnaient déjà, dans les années qui ont suivi 1930, beaucoup d'hommes politiques des pays occidentaux, qui ont joué avec les destinées des peuples jusqu'au moment où le monde fut précipité dans l'abîme de la guerre. Vous voulez maintenant vous engager dans la même voie, sans vous soucier des conséquences possibles.

89. Non, l'Union soviétique n'a aucune raison de forcer la note dans l'analyse de la situation qui s'est créée à propos de la Syrie. Ce que cette situation a d'alarmant, chacun peut le voir s'il n'est pas aveuglé par la haine envers les peuples du Proche-Orient et du Moyen-Orient qui luttent pour leur indépendance nationale, et par la propagande mensongère qui tend à blanchir la politique des impérialistes à l'égard des Etats arabes et à faire circuler des fables absurdes sur la politique de l'Union soviétique.

90. Pourquoi, dès le début de sa déclaration touchant la plainte du Gouvernement syrien, la délégation soviétique a-t-elle jugé nécessaire de souligner énergiquement l'importance de cette question? Parce que ceux qui préparent l'agression contre la Syrie veulent duper les peuples. Ils comptent manifestement qu'il leur sera ainsi plus facile d'exécuter leurs plans en recourant au moyen classique des agresseurs : le fait accompli.

91. Le Gouvernement soviétique estime que l'Organisation des Nations Unies a le devoir d'empêcher ceux qui cherchent à endormir la vigilance des peuples pour déclencher une nouvelle guerre. C'est précisément pourquoi nous avons jugé nécessaire de déclarer au début même de la discussion de la plainte syrienne, comme nous l'avions fait à la séance du Bureau, que l'Organisation des Nations Unies ne doit pas se laisser induire en erreur, que les peuples doivent être avertis du danger actuel et que ceux qui préparent une agression contre la Syrie doivent être condamnés. Si l'Union soviétique n'avait pas agi ainsi, elle aurait failli à son devoir.

92. L'appel de la Syrie à l'Organisation des Nations Unies ne peut manquer de retenir l'attention de tous

les Etats qui sont véritablement dévoués à la cause de la paix et condamnent l'agression. Nous savons tous ce qui a précédé l'appel de la Syrie à l'Organisation des Nations Unies, nous connaissons tous les événements qui l'ont provoqué. Rappelons tout de même certains faits.

93. Les intrigues impérialistes dans le Proche-Orient et dans le Moyen-Orient ne datent pas d'aujourd'hui, ni même d'hier. Les peuples de cette région ont pendant longtemps porté le joug de l'exploitation coloniale. Grâce à l'appui d'Etats pacifiques, y compris l'URSS qui, on le sait, a joué à cet égard un rôle non négligeable, les pays de la région ont secoué le joug de l'oppression coloniale et se sont engagés dans la voie de l'indépendance. L'Union soviétique, comme beaucoup d'autres Etats, s'est réjouie de cet événement historique, considérant que les peuples du Proche-Orient et du Moyen-Orient ont autant que les autres le droit de vivre et de se développer dans l'indépendance nationale. Quel que soit le régime social en vigueur dans ces pays, qu'ils soient républicains ou monarchistes, leur accession à l'indépendance est un fait historique, car elle est conforme aux principes fondamentaux de l'évolution humaine, qui a connu l'effondrement du colonialisme pourri, fondé sur l'injustice et l'asservissement.

94. Les colonisateurs et les impérialistes ont adopté une tout autre attitude envers les Etats arabes récemment devenus indépendants. Ils ont reconnu en paroles le droit de ces peuples à un développement autonome, ils ont signé la Charte des Nations Unies, qui protège les droits de tous les peuples, mais ils n'en suivent pas moins une tout autre politique à l'égard des pays de cette région; quant à la Charte, ils ne cessent de la traîner dans la boue.

95. C'est un fait que, depuis la fin de la guerre, on ne ménage aucun effort pour maintenir ou rétablir dans la région des régimes assurant le pouvoir aux colonisateurs et non au peuple. Ces derniers temps, on a tout essayé pour contraindre ces pays, par une pression politique, économique et militaire et par un chantage grossier, à se mettre à la merci des monopoles américains, qui se montrent d'autant plus intrigants que la région du Proche-Orient et du Moyen-Orient renferme d'immenses richesses naturelles, particulièrement du pétrole.

96. Comment les monopoles américains observeraient-ils les principes de la Charte, comment respecteraient-ils la souveraineté et l'indépendance des Etats arabes! Ils ne reconnaissent qu'une seule souveraineté: celle du dollar. Pour eux il y a souveraineté là où il y a des profits à faire au moyen d'une exploitation sans merci. Pour eux il y a souveraineté là où il est possible de piller impunément les richesses d'autrui. Comme leur désir d'augmenter les bénéfices que leur procure l'exploitation de ces richesses ne connaît pas de limites, ils donnent libre cours à leur envie d'asservir les pays arabes économiquement et politiquement, en faisant de la région, sur le plan économique, une dépendance de l'économie des Etats-Unis et, sur le plan politique, un maillon de plus et une base militaire et stratégique dans le système du bloc agressif de l'Atlantique nord.

97. Pour mieux atteindre ce double but — premièrement, asservissement économique des peuples du Proche-Orient et du Moyen-Orient, deuxièmement, exploitation de la région à des fins militaires et stratégiques — les colonisateurs ont inventé le Pacte de Bagdad, que les Etats arabes appellent à juste titre la "prison des

peuples". Nous sommes convaincus qu'avant longtemps tous les peuples arabes, et d'autres encore, verront dans ce bloc militaire agressif un des monuments les plus honteux de l'histoire contemporaine, car il est au service d'intérêts étrangers et ne se soucie guère des peuples arabes.

98. Le Gouvernement soviétique a attiré à maintes reprises l'attention des Nations Unies sur les dangereuses conséquences de la politique que suivent les Etats-Unis à l'égard des pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient. Nous sommes heureux de constater que tous ceux qui prennent à cœur les intérêts nationaux véritables des peuples de l'Orient arabe ont toujours bien compris ces avertissements cordiaux de l'Union soviétique, qui demeure l'ami sur lequel peuvent compter les peuples arabes, de même que tous les autres peuples qui luttent pour leur indépendance nationale. Naturellement, dans ces pays comme ailleurs, il y a eu des sceptiques qui, cédant à l'influence de la propagande impérialiste, ont découvert des motifs cachés dans les avertissements amicaux de l'URSS, mais ils deviennent de moins en moins nombreux, car ils apprennent eux aussi à reconnaître leurs vrais amis.

99. Il faut avoir la vue bien courte pour ne pas remarquer que ce n'est pas seulement un ou deux pays arabes que les impérialistes désirent mettre à genoux: ils veulent les soumettre tous. Si aujourd'hui leurs efforts se concentrent sur la Syrie, demain ils choisiront un autre pays qui aura refusé de céder au diktat américain et après-demain un troisième. Nous savons tous très bien pourquoi la Syrie les a tant irrités. C'est parce que ce petit Etat arabe a repoussé toutes les tentatives qui ont été faites pour l'attirer dans les blocs agressifs et pour le soumettre à l'emprise des monopoles américains. Il a rejeté la doctrine colonialiste de Dulles et d'Eisenhower, il a résisté aux étrangers qui cherchaient à s'ingérer dans ses affaires intérieures. La Syrie s'est ainsi portée en première ligne dans la lutte pour l'indépendance de tous les Etats arabes. S'il avait pu vaincre la résistance syrienne, Washington aurait tenu un autre langage aux Etats arabes qui, depuis quelque temps, ont parfois droit à ses louanges et à des prévenances affectées.

100. Il y a encore des gens qui ne comprennent pas ou qui refusent de comprendre que l'amitié, la véritable amitié, ne peut s'acheter avec des dollars. Lorsqu'on l'acquiert ainsi, elle ne peut être solide, et les transactions dont elle fait l'objet rappellent plutôt les opérations de la bourse de New-York, où le jeu de diverses forces de la conjoncture peut faire monter ou descendre le cours des actions plusieurs fois en 24 heures.

101. L'amitié s'impose encore moins à coups de canons et de bombes. Or c'est précisément ce qu'on a tenté de faire en Egypte. Mais les bombes et les obus qui ont éclaté l'an dernier sur le sol de l'Egypte ont tué non seulement un grand nombre d'Egyptiens innocents, mais aussi la foi dans les bonnes intentions de l'Occident, même chez ceux qui y croyaient encore. Ce n'est pas l'Union soviétique qu'il faut blâmer si les relations se sont envenimées entre les pays arabes et certaines puissances, particulièrement les Etats-Unis. La faute en revient à la politique des puissances occidentales, et surtout à la politique agressive des Etats-Unis qui, ces derniers temps, ont assumé le rôle d'organisateur principal des provocations et intrigues militaires dirigées contre les Etats arabes, le rôle de gendarme et, naturellement, de gendarme malvenu.

102. Lorsque l'agression dirigée contre l'Egypte eut pris fin grâce à l'aide d'Etats pacifiques et de l'Organisation des Nations Unies elle-même, qui en cette circonstance a joué un rôle positif, bien des gens ont cru que le calme renaîtrait. Effectivement, la cessation de la guerre déclenchée contre l'Egypte a créé les conditions nécessaires à l'assainissement de la situation au Proche-Orient et au Moyen-Orient, a ouvert la voie à l'affermissement de l'indépendance nationale des pays de la région et à l'élargissement de la collaboration entre ces pays et tous les Etats, sur la base des principes d'égalité énoncés notamment à la Conférence de Bandung.

103. Mais les événements qui ont suivi n'ont pas justifié ces espoirs. Les Etats-Unis, ne voulant pas de détente dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, se sont mis à intervenir brutalement dans les affaires intérieures des Etats arabes et à créer successivement plusieurs dangereux foyers de guerre dans la région. Cette politique a trouvé sa plus claire expression dans la "doctrine" foncièrement agressive de Dulles et d'Eisenhower, qui tend à soumettre le Proche-Orient et le Moyen-Orient à la domination des Etats-Unis, bien qu'on puisse se demander pourquoi les Etats-Unis se conduiraient en maîtres dans une maison qui ne leur appartient pas. La politique des Etats-Unis, qui trouve son expression dans cette "doctrine", se fonde entièrement sur la conception colonialiste du "vide politique", qui a été résolument rejetée par tous les peuples arabes, qui y reconnaissent les appétits de loup des impérialistes.

104. Les événements des quelques mois pendant lesquels cette nouvelle "doctrine" a été appliquée ont prouvé de manière irréfutable qu'il en est résulté une aggravation inquiétante de la tension dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient. Les derniers événements intéressant la Syrie ne sont qu'une manifestation concrète de cette "doctrine". Les milieux qui définissent la politique extérieure des Etats-Unis ont résolu d'exploiter la situation ainsi créée pour prendre dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient la place des anciennes puissances coloniales. Telle est l'origine de la série d'événements qui a abouti à la situation actuelle.

105. Si nous analysons la tactique qu'emploient les milieux agressifs pour atteindre leur but en ce qui concerne la Syrie, nous verrons qu'ils usent de tous les moyens dont se servaient les impérialistes à l'égard des peuples faibles et sans défense. Tantôt le blocus économique, la pression politique, les activités subversives dirigées de l'extérieur, que le Ministre des affaires étrangères de Syrie, M. Bitar, a bien décrites, tantôt les menaces militaires, et enfin la préparation directe à l'invasion du territoire syrien, c'est-à-dire à l'agression armée. Les Etats-Unis sont allés jusqu'à organiser un complot ayant expressément pour but de renverser le gouvernement légitime de la Syrie. Bien que ce complot ait été découvert, ils cherchent de nouveau à se servir des conspirateurs réfugiés à l'étranger pour créer en Syrie un gouvernement qui serait composé d'agents américains, auquel Washington ne ménagerait pas son appui financier et qui suivrait une politique entièrement conforme aux plans des Etats-Unis.

106. On a également eu recours à l'ancienne maxime impérialiste *Divide et impera*, qui a maintes fois servi les intérêts des vieux empires coloniaux qui s'enrichissaient de pillage et de brigandage colonial. Voyez ce que les Etats-Unis font depuis quelque temps. Chaque jour, ils sèment la discorde entre certains Etats arabes et s'efforcent de dresser les autres contre l'Egypte et

la Syrie. Récemment, le Gouvernement des Etats-Unis n'a ménagé aucun effort pour brouiller le Liban, l'Irak, la Jordanie et certains autres pays de la région avec la Syrie. Les adversaires de l'indépendance des peuples arabes savent bien que plus les Etats arabes seront unis, plus il sera difficile de les assujettir au diktat de l'étranger.

107. Malheureusement, dans certains Etats arabes, il y a encore des gens qui ne distinguent pas clairement combien la division de ces pays menace leur indépendance. Mais les tentatives faites par les colonisateurs pour désunir les Etats arabes n'ont pas eu les résultats escomptés, comme en témoignent les événements récents. Nous savons quel échec retentissant ont subi les efforts déployés pour faire croire que le petit Etat syrien menace ses voisins. Tous les moyens de propagande ont été mis en œuvre pour faire circuler cette histoire en Occident, surtout aux Etats-Unis. A cette fin, les organisateurs d'aventures militaires au Proche-Orient et au Moyen-Orient n'ont épargné ni l'encre ni le papier. Mais les Etats arabes, notamment le Liban, l'Irak, l'Arabie Saoudite et la Jordanie, ont déclaré l'un après l'autre que la Syrie ne les menaçait nullement. Bien plus, ils ont fait savoir qu'ils apporteraient toute l'aide nécessaire à la Syrie au cas où elle serait victime d'une agression.

108. Les organisateurs de provocations militaires contre la Syrie ont ainsi subi un grave échec dont les conséquences se feront sentir dans l'avenir. Le désir naturel et compréhensible des Etats arabes d'agir en commun lorsqu'on cherche à les détruire l'un après l'autre a triomphé. On voit ainsi que les pays arabes ont atteint un haut degré de conscience nationale, dont tous les colonisateurs, les nouveaux comme les anciens, doivent tenir compte lorsqu'ils tentent d'asservir les peuples arabes.

109. Ce serait une grave erreur de considérer que le danger a disparu ou même diminué. Or c'est précisément cette impression que les adversaires de l'indépendance des peuples arabes voudraient maintenant créer. Ils veulent faire croire que la tension a diminué dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, et que la situation créée à propos de la Syrie s'est améliorée. Mais il n'en est rien. On essaie de tromper les peuples, d'endormir leur vigilance. La preuve en est que la Turquie, le principal instrument des volontés étrangères dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, n'a pas cessé de brandir les armes. Bien plus, elle a intensifié ses préparatifs pour envahir le territoire de la Syrie.

110. Selon des renseignements dignes de foi, l'état-major turc, avec l'aide de conseillers militaires américains, a élaboré des plans détaillés d'agression contre la Syrie, qui doivent être mis à exécution immédiatement après les élections au Parlement turc, dont la date est, on le sait, fixée au 27 octobre.

111. Conformément à ces plans, l'état-major turc a concentré à proximité de la frontière turco-syrienne d'importantes forces armées comprenant des unités d'infanterie, de chars, d'artillerie et d'aviation. Il dispose actuellement, à la frontière, de 50.000 hommes et d'environ 700 chars et pièces d'artillerie automotrices. Les Etats-Unis ont récemment fourni des armes et des munitions pour renforcer la puissance combattante de ces troupes de choc.

112. Le plan préparé par les conseillers militaires américains et l'état-major turc envisage l'invasion du territoire syrien par des unités turques motorisées sur un front étendu qui irait de la Méditerranée à l'Euphrate. Il prévoit la prise rapide de Lattaquié, afin que

la VIème escadre des Etats-Unis puisse faire entrer ses navires dans ce port. Pendant ce temps, le gros des troupes turques devrait marcher sur Damas, capitale de la Syrie.

113. Les hommes d'Etat turcs qui déterminent actuellement la politique extérieure de la Turquie se sont apparemment laissé séduire par le rôle dévolu à leur pays au point d'être devenus incapables d'apprécier sagement la situation où se met la Turquie en s'engageant dans la voie de l'agression. Peut-être caressent-ils le rêve de rétablir l'ancienne domination turque sur les peuples arabes. C'est peine perdue. S'ils évaluaient sagement et objectivement la situation, ils ne manqueraient pas de voir les dangers de leur politique.

114. On sait pourquoi c'est précisément la Turquie qui a été choisie pour exécuter les desseins que les milieux impérialistes étrangers ont formés à l'égard des Etats arabes. Ce pays a été choisi parce qu'il ne s'en trouve aucun autre, dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, pour assumer cette tâche ingrate. Aucun des Etats arabes — les colonialistes l'ont bien compris — ne peut être l'agent d'exécution des desseins criminels conçus à l'égard de la Syrie. Quant à Israël, il s'est par trop compromis, l'an dernier, dans l'aventure contre l'Egypte. Néanmoins, on lui a également réservé un certain rôle dans les plans dirigés contre la Syrie et les Etats arabes. Lors de la mise au point du plan d'agression américano-turc contre la Syrie, il a été prévu qu'Israël participerait lui aussi à certaines phases des opérations. L'expérience montre qu'en poursuivant sa politique actuelle Israël ne songe guère à son avenir, ni même à son existence en tant qu'Etat. On dirait qu'il est en train de scier la branche sur laquelle il est assis.

115. Le fait que, depuis son adhésion à l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, la Turquie reçoit une prétendue aide américaine sous forme d'armes et de matériel militaire a certainement eu son importance dans cette affaire. Les Etats-Unis, sans parler des autres membres de l'OTAN, ont livré à la Turquie 1.300 avions militaires, 1.400 chars, 3.500 pièces d'artillerie et quantité d'autres matériels et armements. Au total, la Turquie a reçu des Etats-Unis pour près de 2 milliards de dollars d'armes et de matériel. Elle n'a pas encore payé cette "aide". Mais il semble que d'aucuns voudraient maintenant obliger le peuple turc à payer les marchands de canons d'outre-Atlantique avec le sang de sa jeunesse.

116. Le Gouvernement de l'Union soviétique a déjà attiré l'attention du Gouvernement turc sur les dangers de la situation qui s'est créée à propos de la Syrie. Il a signalé de la manière la plus amicale aux hommes d'Etat turcs que cette situation risque de provoquer des événements gros de conséquences pour la paix et pour la Turquie elle-même.

117. L'Union soviétique ne nourrit aucun sentiment hostile à l'égard de la Turquie et du peuple turc. Elle n'a pas oublié que des liens étroits et amicaux l'unissaient autrefois à ce pays. En appelant l'attention de la Turquie sur le danger qu'elle court en poursuivant cette politique d'aventures contre la Syrie, le Gouvernement soviétique était et demeure animé des meilleures intentions. Il a souligné et tient à répéter une fois de plus que, dans les conditions actuelles et étant donné surtout la situation géographique de la Turquie, ce pays commettrait une folie si, cédant aux incitations des Etats-Unis, il prenait le parti de déclencher les hostilités contre la Syrie. Si la Turquie s'engageait dans cette voie péril-

leuse, le peuple turc serait le premier à en subir les funestes conséquences.

118. D'aucuns prétendent que ces déclarations et avertissements de l'Union soviétique à l'adresse de la Turquie sont des menaces. Non, ce ne sont pas des menaces, mais bien des avertissements. Si le Gouvernement soviétique juge indispensable d'attirer l'attention de la Turquie sur les grands malheurs auxquels elle s'exposerait en entreprenant une aventure militaire contre la Syrie, c'est qu'il est conscient de sa grande responsabilité en ce qui concerne le maintien de la paix dans le Proche-Orient et dans le monde. Il a souvent déclaré que l'Union soviétique ne resterait pas inactive si la raison et le calme cédaient à l'esprit d'aventure. Cette attitude s'inspire de principes mêmes de la politique extérieure soviétique, qui tend à maintenir et à consolider la paix. Elle est également dictée par des impératifs de sécurité soviétique, que l'Occident sous-estime ou affecte de sous-estimer. Cette attitude est naturelle et compréhensible, puisqu'il s'agit du maintien de la paix dans une région contiguë à l'Union soviétique.

119. Le Gouvernement soviétique estime, comme le Gouvernement de la Syrie, que la situation créée à propos de cet Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies appelle d'urgence des mesures propres à écarter la menace qui pèse sur la sécurité de la Syrie et sur la paix en général. Cette menace existe, et se précise de jour en jour, comme le montrent la concentration incessante de troupes turques sur la frontière syrienne, l'envoi dans ce secteur d'unités blindées et d'un grand nombre de pièces d'artillerie et d'avions, ainsi que l'adoption d'autres mesures de caractère agressif. Dans ces conditions, le danger d'une attaque contre la Syrie augmente, d'autant plus que les Etats-Unis n'ont pas renoncé, tant s'en faut, à inciter la Turquie à l'agression.

120. Le Département d'Etat cherche à nier le rôle que jouent les Etats-Unis dans la préparation d'une agression contre la Syrie. Pourtant, tout le monde se souvient du voyage de l'émissaire américain Loy Henderson en Turquie. A la suite de ce voyage, les états-majors américain et turc ont commencé à préparer activement une attaque ouverte contre la Syrie et à en dresser les plans. On sait aussi que, le 10 octobre 1957, le Département d'Etat a souligné, à propos de la situation dans le Proche-Orient, que les Etats-Unis feraient honneur aux obligations leur incombant aux termes du Traité de l'Atlantique nord. Ainsi, les Etats-Unis promettent ouvertement et publiquement à la Turquie de l'aider dans son action militaire contre la Syrie, alors que personne, et la Syrie moins que quiconque, ne la menace. Un membre du bloc de l'Atlantique nord, la Turquie, prépare une agression contre la Syrie, et les Etats-Unis déclarent ouvertement que les membres de l'OTAN sont tenus d'aider la Turquie dans son agression. Cela ne prouve-t-il pas que les Etats-Unis poussent la Turquie à attaquer la Syrie?

121. A sa conférence de presse du 16 octobre, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Dulles, a particulièrement insisté sur cette promesse du Gouvernement américain d'aider la Turquie. Cette déclaration a été faite alors que personne ne songe à attaquer la Turquie et que c'est la Turquie qui prépare une agression contre la Syrie. Peut-on considérer cette déclaration autrement que comme une incitation à la guerre?

122. Non contents de pousser la Turquie dans une aventure militaire contre la Syrie, les Etats-Unis voudraient aussi y entraîner les autres Etats membres

du bloc de l'Atlantique nord. Il n'en est que plus indispensable que l'Assemblée générale examine très sérieusement la question dont l'a saisie le Gouvernement syrien.

123. Les représentants des milieux officiels turcs et américains se confondent de plus en plus en déclarations rassurantes, témoin l'intervention du représentant de la Turquie que nous avons entendue au début de la présente séance. Mais ces déclarations ne peuvent ni ne doivent tranquilliser personne. Si les Etats-Unis et la Turquie sont contre la guerre et si les gouvernements de ces pays désirent respecter les frontières et l'indépendance des autres Etats, qu'ils le proclament ici, à l'Assemblée générale, devant tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, et qu'ils le prouvent par des actes. Pour cela, il faut avant tout retirer les troupes turques de la frontière syrienne, mettre fin au chantage dont la Syrie est victime et cesser de brandir les armes.

124. Pour éviter l'apparition d'un dangereux foyer de guerre dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, il faut d'abord renoncer à toute menace de recours à la force contre les pays de cette région ainsi qu'à toute intervention dans leurs affaires intérieures. Pour sa part, l'Union soviétique fonde ses relations avec les autres pays, y compris ceux du Proche-Orient et du Moyen-Orient, sur des principes bien connus, à savoir le respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des Etats, la non-agression, la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats, pour quelque motif — d'ordre économique, politique ou idéologique — que ce soit, l'égalité et le profit mutuel, et la coexistence pacifique.

125. Fidèle à sa politique de paix, l'Union soviétique a déclaré qu'elle n'entend pas troubler la paix dans cette région ni intervenir dans les affaires intérieures d'autres Etats. Les Gouvernements des Etats-Unis et de la Turquie sont-ils prêts à prendre le même engagement et à suivre effectivement une telle politique? Qu'ils répondent à cette question.

126. Personne n'a jamais pris au sérieux les affirmations des hommes d'Etat turcs et américains selon lesquelles la situation s'est aggravée dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient parce que la Syrie achète des armes à certains Etats. Oui, la Syrie a acheté une petite quantité d'armes à des fins purement défensives. Mais n'est-ce pas ce qu'ont toujours fait les Etats souverains qui ne disposent pas d'armes pour protéger leurs frontières?

127. On se demande pourquoi certains autres pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient peuvent se procurer régulièrement et même gratuitement des armes américaines. C'est un fait bien établi qu'Israël, la Turquie et certains autres pays reçoivent systématiquement et en grandes quantités des armes des Etats-Unis. On trouve cela normal, mais le fait que la Syrie achète des armes à d'autres Etats remplit de fureur certains milieux américains. Il est vrai qu'il ne s'agit pas d'une question d'armes.

128. S'il ne s'agissait que de cela, le problème serait facile à résoudre, étant entendu que la solution s'appliquerait à tous les pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient. Le Gouvernement soviétique lui-même a proposé de s'entendre sur ce point, comme sur d'autres, avec les pays intéressés, afin de mettre un terme à l'intervention étrangère dans les affaires intérieures des Etats de la région et d'écarter toute menace à la paix dans cette partie du monde. Les Etats-Unis et les

autres puissances occidentales ont rejeté les propositions soviétiques. Ils ont ainsi démontré que la question des armes n'est qu'un prétexte dont se servent les adversaires de l'indépendance des peuples arabes et les ennemis de la paix pour dissimuler leur politique.

129. Nous sommes persuadés que ceux qui voudraient faire croire que les achats d'armes de la Syrie constituent une menace pour tel ou tel pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient n'y croient pas eux-mêmes. Mais ils ont besoin de masquer leurs agissements. C'est pour cela qu'ils répandent cette fiction touchant le danger des achats d'armes de la Syrie.

130. On peut dire la même chose de la propagande mensongère selon laquelle l'Union soviétique compterait faire de la Syrie un Etat communiste au du moins une base militaire soviétique. Cependant, comme dit le proverbe: "Le mensonge a les jambes courtes." Les Etats du Proche-Orient et du Moyen-Orient n'ont pas voulu répandre l'accusation absurde concernant de tels plans de l'Union soviétique à l'égard de la Syrie, sauf le Gouvernement turc qui se soucie peu de présenter les faits sous leur jour véritable.

131. Les hommes d'Etat américains et turcs répandent à grand bruit une version absurde, qu'ils ont eux-mêmes inventée, selon laquelle l'Union soviétique cherche à établir des bases militaires en territoire syrien. En même temps ils préfèrent garder le silence sur la base aérienne américaine installée en territoire turc. Cette base est située à Adana, à proximité immédiate de la frontière syrienne et non loin des frontières méridionales de l'Union soviétique. Construite par des ingénieurs américains avec des capitaux américains, elle n'a pas du tout le même objet que les usines textiles installées en Turquie par l'Union soviétique.

132. Et que dira la délégation américaine à l'Assemblée générale, que dira le Gouvernement des Etats-Unis, de la base navale américaine établie à Iskenderon, non loin de la frontière syrienne?

133. Les troupes soviétiques n'ont jamais débarqué en territoire syrien, alors que, chaque année, des troupes américaines débarquent en territoire turc des navires de la VIème escadre des Etats-Unis, sous la protection de l'aviation américaine. Ces débarquements revêtent le caractère de démonstrations militaires systématiques et agressives, organisées à des milliers de kilomètres des frontières des Etats-Unis, mais à proximité de celles de l'Union soviétique. Il n'y a pas un seul soldat soviétique en Syrie, alors que des milliers de militaires américains se trouvent en permanence en Turquie. L'existence de bases militaires soviétiques en Syrie est un mythe, celle de bases militaires américaines en Turquie une réalité.

134. Le bruit que l'on fait dans certains pays occidentaux, en particulier aux Etats-Unis, autour de l'achat d'armes par la Syrie n'est qu'une diversion politique des milieux qui cherchent à détourner l'attention des peuples de leurs plans dirigés contre chaque Etat arabe, l'un après l'autre; ils voudraient duper leur propre peuple en même temps que les populations des pays arabes, mais ce sont là de vieux procédés auxquels les agissements passés des agresseurs nous ont tous accoutumés.

135. L'Organisation des Nations Unies, si elle entend servir la cause de la paix, ne doit pas se laisser duper. Comme le montre l'expérience de l'agression commise l'année dernière contre l'Egypte, elle peut faire œuvre utile si elle se décide à regarder la vérité en face. Si jamais elle a voulu servir la cause de la paix, défendre

les droits des peuples et protéger l'indépendance et la souveraineté des Etats, les circonstances actuelles lui en offrent l'occasion. Si elle veut faire son devoir, elle doit intervenir immédiatement pour empêcher qu'une guerre n'éclate dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient.

136. La délégation soviétique juge indispensable de répéter à tous les membres de l'Assemblée générale que les déclarations rassurantes selon lesquelles la situation dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient n'inspire aucune inquiétude ne sont pas dignes de foi, car elles ont pour objet de dissimuler les faits. Les responsables de la situation dangereuse qui s'est créée dans la région espèrent venir rapidement à bout de ce petit Etat qu'est la Syrie, comptant que l'Organisation des Nations Unies sera mise devant un fait accompli et que leurs agissements resteront impunis.

137. Pour écarter la menace d'une guerre dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, l'Assemblée générale pourrait décider que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent, en cas d'attaque contre la Syrie, mettre fin à l'agression par l'emploi de la force armée. Il ne faut pas oublier qu'un certain nombre d'Etats arabes ont déclaré qu'ils défendraient l'indépendance de la Syrie et qu'il fallait l'aider si elle était victime d'une agression. Aux côtés de la Syrie se trouvent aussi les peuples pacifiques d'autres pays, notamment de l'Union soviétique.

138. Dans une lettre du 16 octobre adressée au Président de l'Assemblée générale [A/3700], la délégation soviétique a proposé, comme vous en avez tous connaissance, qu'au cas où la Turquie violerait la frontière de la Syrie et attaquerait ce pays, les Etats Membres de l'Organisation prêtent immédiatement à la Syrie l'aide militaire indispensable pour mettre fin à l'agression; pour sa part, le Gouvernement soviétique se déclare prêt à faire participer ses forces armées à une action destinée à réprimer l'agression et à châtier ceux qui auraient violé la paix.

139. Nous admettons que certains Etats Membres de l'Organisation puissent penser qu'ils sont éloignés du Proche-Orient et du Moyen-Orient, que les affaires de cette région ne les concernent donc guère et que, en tout cas, si un conflit armé risque d'y éclater, il ne les touchera évidemment pas. Cette illusion était déjà dangereuse avant la deuxième guerre mondiale, lorsque d'aucuns tenaient le même raisonnement.

140. Il est naturel et compréhensible que certains pays ne veuillent pas se laisser entraîner dans des différends internationaux. Le Gouvernement soviétique a toujours accueilli avec bienveillance le désir de certains pays de poursuivre une politique de neutralité, car même une telle politique est nettement positive vu l'existence des blocs militaires agressifs créés sous l'égide des Etats-Unis. Cependant, lorsque le sort du monde est en jeu, lorsque les forces de l'agression sont prêtes à se jeter à corps perdu dans un tourbillon de nouvelles aventures, aucun Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, qu'il appartienne à l'un ou à l'autre camp ou qu'il poursuive une politique de neutralité, ne saurait refuser de s'élever contre l'agresseur et de prendre la défense de la victime. C'est une obligation qui découle de la Charte et de la responsabilité qui incombe à tous les Etats Membres de maintenir la paix universelle.

141. Il va de soi que la responsabilité des divers Etats varie selon leurs possibilités, leurs ressources matérielles et humaines et d'autres facteurs. Celle des grandes

puissances est singulière, personne ne le contestera. Mais les petits Etats, qu'ils soient ou non Membres de l'Organisation des Nations Unies, ont aussi leur part de responsabilité. Bien plus, ils ne peuvent manquer d'être particulièrement préoccupés, et rien n'est plus compréhensible, car une guerre moderne peut avoir pour eux des conséquences particulièrement graves.

142. Les deux guerres mondiales ont détruit la légende selon laquelle un conflit armé qui éclate dans une région quelconque ne présente pas de danger pour la paix universelle car il peut être localisé. Cet argument a toujours fait le jeu de ceux qui préparaient une agression, car ils avaient intérêt à émuousser chez les peuples le sens du danger et à désarmer leur volonté de résister à un agresseur éventuel. Les Etats commettraient une erreur tragique en s'en tenant à de telles opinions, surtout si l'on tient compte du niveau actuellement atteint par la technique militaire. Est-il aujourd'hui un optimiste qui puisse affirmer honnêtement et sincèrement qu'un foyer allumé dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient ne dégènera pas en un embrasement général?

143. Depuis que la Syrie a adressé une plainte à l'Assemblée générale, le Gouvernement des Etats-Unis fait mine d'être en faveur d'un examen de cette plainte. Mais rien n'est moins vrai, et ses déclarations à ce sujet sont mensongères. Seuls peuvent y croire ceux qui ne se donnent pas la peine d'étudier les faits ou qui sont prêts à transiger avec leur conscience.

144. Si les Etats-Unis étaient véritablement favorables à l'examen de cette question, ils n'auraient pas retardé artificiellement et sans raison l'ouverture de la discussion; or les tergiversations ont vraiment pris la forme d'une obstruction.

145. S'ils étaient favorables à une telle discussion, ils n'auraient pas cherché à substituer d'autres questions à la plainte de la Syrie concernant des menaces à sa sécurité et à la paix internationale. D'ailleurs, on ne comprend pas pourquoi le Gouvernement des Etats-Unis prend sur lui de parler au nom des Syriens, de dire ce qui menace la Syrie et quelle question elle devrait soulever devant l'Organisation des Nations Unies.

146. Si les Etats-Unis étaient favorables à une telle discussion, ils ne se livreraient pas aux manœuvres auxquelles ils ont recours quotidiennement pour empêcher l'examen de la question portée par la Syrie devant l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui encore, ils essaient à tout prix d'égarer l'opinion mondiale et de faire croire que la situation qui s'est créée à propos de la Syrie a perdu de sa gravité. Ce n'est pas par hasard que, dès le début de la discussion, on cherche à ajourner le débat *sine die* après deux ou trois séances, ou même avant, de façon à se ménager un répit et à ne reprendre la question que dans quelques semaines. Il est surprenant de voir avec quelle rapidité certaines délégations se sont lassées de l'examen de la plainte syrienne. Jamais auparavant on n'avait constaté un tel phénomène à l'Organisation des Nations Unies.

147. Le Gouvernement de la Syrie a demandé l'aide des Nations Unies en raison de la menace qui pèse sur sa sécurité; il a souligné la nécessité de créer une commission qui serait chargée d'examiner la situation sur la frontière turco-syrienne. De l'avis du Gouvernement soviétique, l'Organisation des Nations Unies se doit de prendre une telle mesure. Cette proposition, qui

constitue le minimum de ce que la Syrie pouvait demander, ne peut être rejetée si l'on se soucie vraiment d'écartier le danger que court le pays et d'éviter ainsi les graves événements qui pourraient se produire au cas où les Nations Unies manqueraient à leur devoir. La création et l'envoi d'une commission permettraient aux Nations Unies de recueillir des renseignements de première main sur ce qui se passe à la frontière turco-syrienne. En étudiant la situation sur les lieux, la commission pourrait se faire une idée exacte de la situation dans ce secteur et consigner ses conclusions et ses vues dans un rapport au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale.

148. Pour conclure, la délégation soviétique croit devoir souligner de nouveau l'importance de cette question, qui intéresse directement le maintien de la paix universelle. L'Organisation des Nations Unies commettrait une erreur fatale si elle faisait preuve de la même hésitation et de la même incertitude que la Société des Nations qui, dans les moments les plus graves de l'époque d'avant guerre, s'est trouvée paralysée par les agissements des complices de l'agresseur, alors que s'amoncelaient les nuages annonciateurs de la guerre. Souvenons-nous des événements qui ont marqué la veille de la deuxième guerre mondiale, souvenons-nous de l'Ethiopie, de l'Autriche, de la Tchécoslovaquie et des autres pays qui ont succombé à l'agression.

149. Le Gouvernement soviétique est fermement décidé à défendre la paix et à prévenir la guerre dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient; fidèle aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies, il est prêt à prendre des mesures pour arrêter l'agresseur. Le Gouvernement soviétique s'est également déclaré disposé à agir en ce sens de concert avec les Etats-Unis et avec d'autres Etats.

150. Comme le Gouvernement soviétique l'a déclaré dans sa lettre du 16 octobre adressée au Président de l'Assemblée générale, si l'on veut maintenir la paix et assurer la sécurité des pays situés près de cette région, les Etats devront agir immédiatement au cas où la frontière de la Syrie serait violée et où des armées turques feraient irruption dans le pays.

151. Comme une attaque contre la Syrie et le déclenchement d'une guerre à proximité des frontières méridionales de l'Union soviétique menaceraient très gravement notre sécurité, l'URSS, fidèle aux buts et principes de la Charte et dans l'intérêt de sa propre sécurité, prendra le cas échéant toutes les mesures nécessaires pour venir en aide à la victime de l'agression.

152. M. ESIN (Turquie) [traduit de l'anglais]: Durant l'année qui vient de s'écouler, nous avons vu avec inquiétude l'Union soviétique redoubler d'activité auprès des pays du Moyen-Orient en général et de la Syrie en particulier. Parallèlement, le Gouvernement soviétique a entamé contre la Turquie, avec une violence jamais encore égalée, une campagne de menaces accompagnée de tentatives de pression et d'intimidation. Il a menacé mon pays d'invasion, de guerre de fusées, et nous a en outre prévenus que nous ne pourrions même pas résister 24 heures à la force soviétique.

153. Un marché de fourniture d'armes a été conclu entre nos voisins du Nord et du Sud, l'Union soviétique et la Syrie. Les navires de l'Union soviétique ont commencé à transporter vers le port syrien de Lattaquié des armes, des munitions et du matériel militaire d'une grande variété qu'on a emmagasinés dans de vastes dépôts et arsenaux disséminés dans le pays tout entier.

Des ateliers de réparation et des installations d'une capacité complètement hors de proportion avec les besoins de l'armée syrienne ont été construits. De nouveaux terrains d'aviation ont été aménagés en plus de ceux qui existaient déjà à l'usage des avions à réaction. Étant donné que l'on connaît l'importance de l'armée de l'air syrienne, il est permis de penser que ces terrains militaires sont destinés à être utilisés par d'autres. A Lattaquié et en un autre point de la côte, la construction de bases importantes à l'usage des sous-marins se poursuit hâtivement. Que peut signifier l'installation de bases de ce genre dans un pays qui n'a pas de marine militaire? Pourquoi construire des bases pour sous-marins dans un pays qui ne possède pas de sous-marins?

154. Devant cet ensemble de faits, la Turquie en est venue à la conclusion que la Syrie se transformait en un arsenal contenant des réserves d'armes qui dépassent de loin les besoins propres de ce pays.

155. Des observations d'une aussi grave nature ont fait naître des appréhensions justifiées dans l'esprit des dirigeants d'un pays qui se trouve ainsi presque encerclé. Dans une déclaration publique faite le 24 septembre, le Président du Conseil de Turquie a alerté l'opinion mondiale dans les termes suivants:

"Nous observons avec inquiétude la situation qui existe en Syrie, car elle prend un caractère de menace pour la paix et la sécurité dans le Proche-Orient."

156. Après avoir expliqué pourquoi la Turquie devait être extrêmement vigilante en ce qui concerne sa sécurité nationale, le Président du Conseil a ajouté:

"La situation très dangereuse qui existe à l'heure actuelle en Syrie a pour origine les activités subversives que l'Union soviétique mène depuis deux ans au mépris des résolutions des Nations Unies."

157. Le Président du Conseil de Turquie a dit en outre qu'étant donné l'importation récente en Syrie de quantités d'armes qui, de toute évidence, dépassaient les besoins normaux de ce pays, et les tentatives faites pour transformer le territoire syrien en un terrain favorable à des activités subversives, la Syrie représentait une menace virtuelle non seulement pour ses voisins, mais encore pour la région du Moyen-Orient tout entière. Il a affirmé que cette situation résultait de l'exécution d'un plan visant à transformer la Syrie en un arsenal utilisable en cas de besoin par de tierces puissances. Il a déclaré que, par souci de prudence et de vigilance, le monde libre tout entier devait suivre le problème de près et concentrer toute son attention sur les événements du Moyen-Orient. Il a résumé comme suit la situation:

"La Turquie est un pays entouré de dangers. Si d'autres faits nouveaux se produisaient en Syrie, ce dangereux encerclement serait pratiquement complet."

158. Le Président du Conseil de Turquie a aussi appelé l'attention du Président du Conseil soviétique sur la dangereuse situation existant au Moyen-Orient. Dans un message adressé à M. Boulganine le 30 septembre, après avoir passé en revue les relations turco-soviétiques en général, M. Menderes a mentionné les faits troublants ci-après enregistrés au Moyen-Orient:

"Les activités subversives en Syrie ont atteint la limite extrême. En outre, la Syrie s'arme rapidement bien au-delà de ce qu'exigerait raisonnablement sa défense. En fait, la Syrie devient un dépôt d'armes

qui sera probablement utilisé par d'autres en cas de besoin."

159. Après la déclaration du 24 septembre par laquelle le Président du Conseil de Turquie avait alerté l'opinion mondiale, et avant que le Ministre des affaires étrangères de Syrie ait prononcé une déclaration ici, j'avais, de cette tribune même, le 27 septembre [697^{ème} séance], appelé l'attention de l'Assemblée générale sur la dangereuse situation engendrée par les activités de l'Union soviétique dans le Moyen-Orient en général et en Syrie en particulier.

160. D'autre part, la Turquie n'a pas manqué de donner des assurances répétées de son désir de vivre en bon voisinage avec la Syrie et de ses sentiments amicaux à l'égard de la nation syrienne. Dans la déclaration du 24 septembre dont j'ai déjà parlé, le Président du Conseil de Turquie a dit :

"Le désir le plus ardent et le plus sincère de la Turquie est de voir la nation syrienne, comme toutes les autres nations arabes, sauvegarder son indépendance, maintenir son intégrité territoriale et connaître le bonheur et la prospérité."

161. M. Menderes a donné des assurances analogues dans le passage suivant de son message à M. Boulganine :

"Nous désirons souligner à nouveau expressément que nous ne nourrissons pas le moindre dessein agressif envers nos voisins quels qu'ils soient, et que nous n'aurons jamais de tels desseins. Au contraire, avec tous les pays arabes et inspirés par les sentiments les plus cordiaux et les plus chaleureux, nous souhaitons voir la nation syrienne conserver son indépendance, maintenir son intégrité territoriale et arriver au bonheur et à la prospérité."

162. Je ne veux pas abuser de votre patience en répétant les assurances que j'ai données ici même le 27 septembre de nos bonnes intentions à l'égard de la Syrie et de tous nos voisins arabes. Ceux d'entre vous qui étaient présents se les rappelleront probablement, et de toute façon elles sont consignées dans les procès-verbaux de l'Assemblée générale.

163. C'est dans de telles conditions que le Gouvernement syrien a tenté de renverser la situation en s'efforçant vainement de rejeter sur la Turquie la responsabilité de la tension dans le Moyen-Orient.

164. Si nous n'étions pas fermement résolus à rester en bons termes avec nos voisins, la tactique employée par le Gouvernement syrien serait de nature à ébranler notre confiance dans la manière dont l'humanité réagit à la bonne volonté; d'autant que la Syrie ajoute aux injustes accusations de desseins agressifs qu'elle lance contre la Turquie, et qui manquent manifestement de bonne foi, des allégations absolument dénuées de fondement.

165. Les affirmations selon lesquelles des avions militaires turcs ont survolé le territoire syrien à proximité de la frontière turque et le long de la côte syrienne sont dénuées de tout fondement. Il est absolument faux aussi que des bandes armées venant de Turquie aient pénétré en territoire syrien et que les incidents et les échanges de coups de feu soient devenus fréquents à la frontière.

166. La vérité, c'est que les forces défensives du sud de la Turquie n'ont pas avancé d'un pas à partir de leurs positions; or ces positions se trouvent à une telle distance de la frontière que les allégations selon lesquelles les forces turques auraient ouvert le feu sur le

territoire syrien sont invraisemblables. Le seul incident de frontière qui se soit produit récemment est le suivant: le 7 octobre 1957, des ouvriers des chemins de fer nationaux turcs, travaillant sur des voies parallèles à la frontière syrienne et assez proches de celle-ci, se rendaient comme d'habitude vers la zone libre voisine du pont de chemin de fer de Karkamis pour transporter le sable nécessaire aux travaux de réparation lorsque l'agent du service de sécurité syrien de Djéرابلس les a empêchés de poursuivre leurs activités normales. Au cours de la discussion qui suivit cet acte injustifié, l'agent du service de sécurité syrien ouvrit le feu sur les ouvriers turcs, si bien que les gendarmes turcs se trouvèrent obligés de tirer en l'air à titre d'avertissement. L'intervention opportune de l'officier de gendarmerie turc qui commande le district aida à mettre fin à l'incident, au cours duquel un ouvrier turc a été légèrement blessé.

167. Conformément aux accords en vigueur et suivant la procédure habituelle, les autorités de district compétentes, c'est-à-dire en l'occurrence le caïmacam de Nizib du côté turc et le caïmacam de Djéرابلس du côté syrien, se sont rencontrés le 10 octobre pour discuter de l'incident et il a été entendu que l'agent du service de sécurité syrien, reconnu responsable, serait muté le plus tôt possible à un autre poste.

168. Ainsi, tous les prétendus raids effectués en territoire syrien par des bandes armées venant de Turquie et les fréquents échanges de coups de feu et incidents de frontière dont fait état le Gouvernement syrien se ramènent à un seul incident dont la responsabilité retombe nettement sur la Syrie. Le fait que le Gouvernement syrien porte des accusations sans fondement et se réfère à des incidents de frontière qui, à l'exception de l'incident unique dont je viens de parler, ne se sont jamais produits, ne peut s'interpréter comme une preuve de bonne foi de sa part et suscite des soupçons légitimes quant aux motifs cachés de cette conduite.

169. On a fait allusion ici aux manœuvres annuelles des forces de défense turques et à leur disposition à proximité des frontières. Il est clair que ce sont des questions qui relèvent de la compétence nationale d'un pays. Je tiens toutefois à répéter que jamais la Turquie n'a massé le long de l'une quelconque de ses frontières des forces armées supérieures aux besoins de sa défense.

170. En ce qui concerne la Syrie, il ressort clairement, tant de la déclaration que le Président du Conseil de Turquie a faite le 24 septembre que de son message à M. Boulganine, que le seul désir de la Turquie est de voir la Syrie prospérer dans l'indépendance et la stabilité. Il en va ainsi non seulement pour la Syrie, mais pour tous nos frères arabes.

171. Ces faits montrent clairement qu'il est inconcevable que la Turquie nourrisse des intentions agressives à l'égard de qui que ce soit. Quant à la suggestion de la Syrie et de l'Union soviétique touchant la création d'un comité qui serait chargé d'enquêter sur place, il doit être évident, d'après ce que je viens de dire, que nous estimons tout à fait à propos que l'Organisation des Nations Unies enquête sur l'évolution des événements en Syrie. En fait, nous avons à maintes reprises appelé l'attention des Nations Unies sur les activités militaires importantes et ne répondant à aucune nécessité qui ont lieu dans ce pays. Nous trouvons également plutôt étrange et paradoxal que, de tous les pays, ce soit l'Union soviétique qui fasse à l'Organisation

des Nations Unies une proposition concernant la Turquie.

172. On sait qu'en comparaison des pays du monde libre qui n'entretiennent que des forces de faible importance pour garantir leur sécurité, l'Union soviétique garde le long de ses frontières des forces considérables. Nous estimons donc qu'il serait naturel que le monde libre pose la même question à l'Union soviétique et lui demande pour quelles raisons elle maintient sous les armes des forces si importantes à proximité de la frontière des pays libres. Etant donné le rôle joué par l'Union soviétique en Syrie, nous suggérons qu'il devient d'autant plus nécessaire de poser la question non seulement à la Syrie, mais encore à l'Union soviétique.

173. Plusieurs faits sont absolument évidents. La Syrie se livre à des préparatifs militaires qui sont manifestement destinés à servir les intérêts de tierces puissances. L'Union soviétique a depuis quelque temps adopté une attitude de domination vis-à-vis de la Syrie et prétend avoir le droit de parler au nom de notre voisin méridional. L'Union soviétique s'est livrée à des démonstrations militaires dans les ports syriens et enfin — et ce n'est pas le moins grave — elle a proféré des accusations contre la Turquie et contre les autres pays du monde libre.

174. Compte tenu des faits que je viens d'énoncer et de la politique commune menée par l'Union soviétique et la Syrie en ce moment, nous estimons nécessaire d'examiner à fond et d'éclairer pleinement les buts véritables et les intentions de ces deux pays. Nous sommes absolument convaincus que les Nations Unies doivent s'attacher tout particulièrement à ce problème qui constitue une menace très nette contre la paix mondiale.

175. Je tiens à déclarer ici que ma délégation considère les allusions faites par le Ministre des affaires étrangères d'Egypte à un discours électoral prononcé en Turquie comme une intervention injustifiée dans les affaires intérieures de la Turquie où une campagne électorale est en cours. Il y a lieu également d'examiner à la lumière des allégations dont j'ai parlé les assertions du représentant de l'Union soviétique selon lesquelles la Turquie compterait lancer une attaque immédiatement après les élections. Il s'agit là encore d'une tentative d'ingérence dans les élections qui vont avoir lieu en Turquie. Le représentant de l'URSS a dit textuellement ce qui suit: "Ceux qui préparent une agression contre la Syrie doivent être condamnés." On pourrait croire que certains ont l'intention de faire adopter par l'Assemblée générale, avant que les élections aient lieu, une résolution qui paraîtrait condamner la Turquie.

176. Etant donné les accusations injustifiées qui ont été portées contre mon pays par les représentants de la Syrie, de l'Union soviétique et de l'Egypte, je réserve pour ma délégation le droit d'intervenir à nouveau après un examen approfondi des procès-verbaux.

177. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*]: Je déteste d'avoir à dire, au sujet de n'importe quel Membre de l'Organisation des Nations Unies, ce que je vais dire, mais le moment est venu de parler net, et la nécessité de parler net m'oblige à faire la déclaration suivante.

178. Ce que le représentant soviétique nous a dit ici, cet après-midi, ne montre que trop clairement qu'il n'était guère sincère quand il a invoqué l'urgence de la situation. S'il y avait effectivement une menace pressante contre la paix, l'organe auquel il faudrait

s'adresser serait, aux termes de la Charte, le Conseil de sécurité. Il a été créé pour cela et tout le monde le sait.

179. Décider, dès lors, de ne pas saisir le Conseil de sécurité, c'était en fait avertir le monde entier que la situation n'était pas vraiment urgente et que l'on voulait jouer ici une partie dont on nous cachait l'enjeu. Ce simple fait montre que l'affirmation soviétique sonne creux, je dirai même qu'elle n'est pas sincère.

180. Les Etats-Unis ne nient pas que l'affaire soit importante; ils soutiennent même qu'elle est très importante. Mais son importance même nous commande de prendre le temps de la réflexion et, en particulier, de ne pas rejeter à la légère l'offre de médiation du roi Saoud.

181. Lorsque le Bureau s'est réuni [*116ème séance*] pour examiner la plainte syrienne "concernant des menaces à la sécurité de la Syrie et à la paix internationale", les Etats-Unis ont voté pour l'inscription de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. J'ai exposé alors que les Etats-Unis, dont l'intention première avait été de saisir l'Organisation des Nations Unies de certaines conséquences récentes de l'infiltration communiste dans le Moyen-Orient, avaient remis ce projet à plus tard, les Etats arabes semblant préférer traiter cette question sur le plan régional.

182. Nous savons aujourd'hui que des efforts sérieux en faveur d'une médiation se poursuivent sous la direction de S. M. le roi Saoud. Nous accueillons avec satisfaction les efforts de ce grand homme d'Etat. Le chef de l'Etat turc a accepté le principe de la médiation, et l'Assemblée vient d'être informée que M. Zorlu, ministre d'Etat de la Turquie, était parti ce matin pour Riad.

183. A ces manifestations de la bonne volonté du Gouvernement turc devrait correspondre un geste de la Syrie. J'ai suivi avec attention la déclaration de la Syrie. M. Zeineddine a déclaré qu'il n'y avait pas de médiation. C'est exact, bien sûr, mais il est vrai aussi qu'une offre de médiation a été faite et que la Syrie n'aurait qu'à dire oui pour qu'il y ait médiation. Nous voulons donc espérer que la Syrie reviendra sur sa décision d'ici quelques jours. Ce que le représentant de la Syrie nous a dit cet après-midi ne peut pas être une réponse définitive.

184. L'initiative de S. M. le roi Saoud est entièrement conforme aux buts et aux principes des Nations Unies, et en particulier à l'Article 33 de la Charte, aux termes duquel: "Les parties à tout différend... doivent en rechercher la solution, avant tout... par [des] moyens pacifiques de leur choix."

185. Nous espérons sincèrement que des efforts concertés permettront de régler cette question. Pour le moment, la ligne de conduite à suivre paraît clairement tracée. Nous pensons que l'Assemblée générale doit souhaiter bon succès à l'entreprise méritoire des gouvernements intéressés et suspendre le débat en attendant le résultat des efforts de médiation.

186. Les Etats-Unis estiment que la médiation entre la Syrie et la Turquie doit donner d'excellents résultats, surtout après les assurances de bon vouloir et d'amitié que la Turquie a données à sa voisine. On se rappellera que le 27 septembre, au cours de la discussion générale, le représentant de la Turquie a déclaré:

"En Turquie, nous éprouvons de l'affection et du respect pour le peuple syrien avec lequel, comme avec toutes les autres nations arabes, nous sommes

liés par la culture, la religion et l'histoire. Nous attachons une grande valeur à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie et nous considérons qu'une Syrie forte, prospère et indépendante, à notre frontière méridionale, est une garantie supplémentaire pour notre propre sécurité." [692^{ème} séance, par. 64.]

187. Avant de conclure, on me permettra de relever à quel point cette attitude contraste avec les rodomontades du Gouvernement soviétique qui, à en juger par les dernières déclarations officielles de ses dirigeants et par le tout-venant de sa machine à propagande, ne recherche pas une solution pacifique de ce problème, mais veut au contraire semer l'agitation et le trouble dans une partie du monde dont quiconque a étudié l'histoire contemporaine sait qu'elle est l'objectif traditionnel des visées d'expansion soviétiques.

188. Je passerai rapidement sur les accusations rebatues et gratuites concernant les méfaits que l'Union soviétique attribue aux Etats-Unis comme à la Turquie; je présume qu'elles ont pour but de masquer les visées expansionnistes de l'Union soviétique. Le discours de M. Gromyko était, sans aucun doute, dans la meilleure tradition de violence de feu M. Staline, de feu M. Vychinsky et de M. Molotov.

189. Il va de soi qu'aucune de ces accusations n'est justifiée. M. Gromyko ne peut en prouver une seule. S'il les profère, ce n'est pas qu'il y croie lui-même, c'est parce qu'il a une arrière-pensée — qui n'est pas difficile à trouver. Je ne crois pas qu'un orateur soviétique puisse désormais me surprendre par ses déclarations, si extravagantes qu'elles soient. Mais lorsque j'ai pris place pour la première fois dans cette enceinte, en 1953, j'ai été stupéfait d'entendre qualifier d'alliance offensive l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord. Depuis lors, cette accusation a été portée presque chaque jour, et M. Gromyko vient de la répéter.

190. Or — est-il besoin de le rappeler? — au centre du Traité de l'Atlantique nord, il y a ce principe: qui attaque l'un de ses membres les attaque tous; en d'autres termes, nous ne bougerons que si nous sommes attaqués. Y a-t-il rien de plus défensif? Rappelons-nous que le Traité de l'Atlantique nord n'a été conclu qu'après l'absorption, par l'Union soviétique, de la Lituanie, de la Lettonie, de l'Estonie, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie, de la Bulgarie, de la Roumanie et de l'Albanie. Je ne suis pas sûr que ma liste soit complète. Je suppose que l'Union soviétique nous en veut de ne pas être restés cois et de ne pas lui avoir permis d'engloutir tout le reste. Nous avons préféré former pour notre défense l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord.

191. Au milieu de toutes ces tentatives destinées à exciter les passions par la propagande et la calomnie, n'oublions pas que les actes sont plus éloquents que les paroles: l'Assemblée générale a vu agir les Etats-Unis, voici un an, et le plus beau discours ne peut aujourd'hui effacer notre action; elle a prouvé à quel point nous souhaitons la paix dans le Moyen-Orient et jusqu'où nous pouvons aller pour défendre la Charte.

192. Tandis que nous travaillions pour la paix l'an dernier, l'Union soviétique massacrait les Hongrois. Faut-il dès lors s'étonner que chaque jour, dans le monde entier, des hommes s'interrogent: l'an dernier, c'était la Hongrie, sera-ce la Syrie cette année?

193. Je ne veux pas m'arrêter aux récriminations.

Suivons la voie des règlements pacifiques: laissons à la médiation du roi Saoud une chance de s'exercer.

194. M. NAJIB-ULLAH (Afghanistan) [*traduit de l'anglais*]: Ma délégation a observé, avec une grande inquiétude, ces derniers jours, la tension regrettable qui a surgi dans les relations entre la Turquie et la Syrie.

195. Nous avons depuis longtemps des relations étroites et fraternelles avec la Turquie. Ces relations, établies depuis des dizaines d'années, n'ont été nullement affectées par telle ou telle particularité de la politique de l'un ou de l'autre pays. Nos relations demeurent au-dessus de l'actualité politique, et il en sera toujours ainsi. L'amitié turco-afghane s'est manifestée de la façon la plus sincère et la plus éloquente il y a un mois à peine, lorsque notre souverain a été reçu si généreusement et si chaleureusement par le gouvernement et le peuple turcs, au cours de sa visite officielle.

196. L'ancienneté de nos rapports nous permet de comprendre à quel point nos amis turcs ont le souci de la paix, pour leur propre sécurité et pour celle d'autrui, et combien leur politique fondamentale est opposée à toute aventure.

197. Je ne dis pas cela à seule fin de faire l'éloge de nos amis turcs, mais aussi pour rassurer, si je le peux, ceux de nos amis que la Turquie préoccupe, en leur faisant part de notre conviction et de l'expérience que nous avons de la politique nationale turque.

198. L'Afghanistan, pays traditionnellement neutre, qui ne participe aucunement aux accords militaires qui lient la Turquie ou d'autres pays, peut s'exprimer en toute franchise et sans arrière-pensée.

199. J'ai déjà dit combien nous déplorons la tension actuelle; il en est ainsi parce qu'un autre des pays en cause, la Syrie, est également pour nous un pays frère, pour qui nous n'avons qu'affection, respect et sympathie, et dont nous avons toujours défendu les droits et la liberté avec toute la force de notre conviction. Nos relations avec la Syrie sont aussi cordiales et aussi amicales qu'elles peuvent l'être, et j'espère qu'elles le resteront toujours.

200. La Syrie est un Etat arabe, et les questions qui la concernent intéressent également le monde arabe. Nos liens politiques, culturels ou spirituels avec les Arabes nous tiennent à cœur. Nous les maintiendrons précieusement, et j'espère que les Arabes sont convaincus de notre sympathie.

201. Etant nous-mêmes une nation musulmane indépendante, nous sommes à même de comprendre que les pays du Moyen-Orient ne veulent rien d'autre que la paix pour préserver leur liberté et leur économie nationale. Ils ne peuvent progresser que si la paix n'est pas troublée dans le monde et s'ils restent fidèles à leur patrimoine spirituel, qui est en partie le nôtre. Nous en sommes convaincus et nous sommes certains qu'ils le sont également.

202. Malgré ces faits, hélas! la tension et la discorde assombrissent aujourd'hui les relations entre la Turquie et la Syrie. Il nous est difficile d'attribuer cette tension à une hostilité réelle de l'une contre l'autre. Aucune d'elles n'a le moindre intérêt à entrer en conflit avec l'autre. Toutes deux savent très bien, comme nous-mêmes, que, si un heurt venait à se produire, le conflit ne pourrait être localisé.

203. De toutes ces considérations, nous pouvons conclure que la tension actuelle ne peut être due qu'à un malentendu qui, en provoquant la méfiance, a

ouvert la porte à toutes sortes de complications. Malheureusement, les grands problèmes mondiaux ont créé un climat favorable à la naissance de ces problèmes régionaux. Par une ironie de l'histoire, les problèmes régionaux peuvent à leur tour menacer la paix générale et provoquer un conflit mondial.

204. Compte tenu de ces circonstances particulières, ma délégation est heureuse que l'affaire ait été du moins portée devant l'Organisation des Nations Unies. Nous voyons avec plaisir que notre organisation comprend l'importance d'un examen approfondi de cette question. De même, nous sommes heureux que le grand roi du monde arabe ait pris l'initiative d'user de ses bons offices pour dissiper le malentendu qui est à l'origine de cette tension regrettable. Nous avons bon espoir que les efforts de S. M. le roi Saoud, ou d'autres efforts analogues, aboutiront. Il nous semble que ces efforts devraient être encouragés par tous. Pour en arriver là, et pour empêcher tout incident, il faut une volonté authentique de sérénité et de non-intervention.

205. Au nom de mon pays, je voudrais adresser un appel à nos frères turcs et syriens: qu'ils se gardent de toute passion, qu'ils essaient de s'éclairer directement ou par l'entremise de leurs amis communs sur leurs vraies intentions qui ne sont pas hostiles.

206. En même temps, nous voudrions exhorter les grandes puissances mondiales qui ont des vues divergentes sur les problèmes mondiaux comme sur ce problème particulier à se garder de paroles ou d'actes qui pourraient aisément transformer le malentendu actuel en un conflit généralisé où serait entraîné non seulement le Moyen-Orient, mais le monde entier.

207. M. DAVID (Tchécoslovaquie) [*traduit du russe*]: Il incombe à l'Assemblée générale d'examiner la grave situation qui s'est créée dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient du fait de la menace qui pèse sur la sécurité et l'intégrité territoriale de la Syrie, Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que sur la paix internationale. Les conséquences de l'agression commise contre l'Egypte sont à peine effacées que l'Assemblée générale doit de nouveau faire face à la menace d'un conflit armé dans cette région.

208. Ces dernières semaines et surtout ces derniers jours, la situation s'est à tel point aggravée qu'elle risque de dégénérer en un vaste conflit armé. Cette fois, les attaques sont dirigées contre la Syrie. Cet Etat vaillant et pacifique subit sans relâche des actes de provocation visant à renverser son gouvernement légitime et à soumettre le pays à la politique de certaines puissances occidentales. Il est en butte à toutes sortes de pressions: politique, économique et, ces jours derniers, surtout militaire.

209. Des concentrations de forces armées turques ont lieu à la frontière syrienne. D'après les documents présentés à l'Assemblée générale, ces forces comptent 50.000 hommes et leur effectif augmente sans cesse. L'état-major turc, avec l'aide de conseillers militaires américains, a élaboré un plan pour une attaque de la Turquie contre la Syrie. Les troupes, dotées d'un équipement moderne d'origine américaine, sont massées dans un petit secteur et ont reçu des ordres qui montrent que l'attaque se prépare. Des mots d'ordre circulent incitant les troupes turques à envahir le territoire syrien.

210. La situation s'est encore aggravée du fait que le Gouvernement des Etats-Unis a déclaré ouvertement son intention d'intervenir avec ses forces armées aux côtés de la Turquie, contre la Syrie, si les hostilités étaient déclenchées contre la Turquie, ainsi que

d'envoyer des troupes contre d'autres pays. A l'heure actuelle, les forces navales des Etats-Unis procèdent à des grandes manœuvres dans les eaux turques et sur le territoire de la Turquie. Il va de soi que si la Turquie, pays signataire du Traité de l'Atlantique nord, attaquait la Syrie, le conflit ne pourrait que s'étendre.

211. La pression militaire exercée sur la Syrie et les menaces à sa sécurité vont de pair avec d'autres agissements des milieux impérialistes américains, qui visent à renverser le gouvernement légitime syrien. Au début d'octobre, on a publié des renseignements sur le rôle peu édifiant qu'a joué l'ambassade des Etats-Unis en Syrie dans l'organisation d'un complot contre le gouvernement. En territoire turc, des groupes d'émigrants prennent parti contre le Gouvernement syrien. La presse occidentale mène contre la Syrie une campagne systématique de haine et de calomnie.

212. Depuis longtemps, les actes de provocation se poursuivent sur une grande échelle: violation de l'espace aérien de la Syrie par des avions militaires étrangers, incursions de groupes armés en territoire syrien, manœuvres de la VIème escadre des Etats-Unis en Méditerranée, non loin du littoral syrien.

213. Toutes ces menées ont pour but d'étouffer l'Etat syrien indépendant dont le gouvernement applique sans relâche, avec l'appui de son parlement et de son peuple, une politique de défense de l'indépendance nationale et de non-participation à des blocs agressifs, politique qui repose sur les principes de la coexistence pacifique et qui répond aux intérêts du peuple syrien.

214. La grave situation ainsi créée dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient est due à la prétendue doctrine de Dulles et d'Eisenhower qui a été rejetée par les peuples arabes, car elle menace leur liberté et leur indépendance.

215. Le Gouvernement des Etats-Unis, profitant de la défaite de ses partenaires en Egypte, a proclamé au début de l'année un plan d'intervention directe dans les affaires intérieures des Etats arabes souverains, un programme d'asservissement économique et politique des peuples du Proche-Orient et du Moyen-Orient. Cette politique est dictée avant tout par les intérêts des gros monopoles pétroliers qui cherchent à soumettre la région à leur domination absolue. Fait caractéristique, la pression et la discrimination économiques ont joué un rôle important dans la campagne de coercition et de provocations déclenchée contre la Syrie.

216. La doctrine de Dulles et d'Eisenhower a été souvent qualifiée de doctrine "pétrolière". M. Kefauver, prenant la parole au Sénat des Etats-Unis le 1er mars 1957, a déclaré que cette doctrine avait deux buts:

"Premièrement, mettre les Etats arabes en garde contre la nationalisation des concessions pétrolières appartenant aux compagnies pétrolières américaines; deuxièmement, au cas où cette nationalisation aurait lieu, légitimer une intervention immédiate, de manière à éviter les retards que pourraient entraîner une opposition ou les débats au Congrès."

217. La "doctrine de Dulles et d'Eisenhower", érigée en loi le 9 mars 1957, est une nouvelle manifestation de la politique américaine visant à constituer des blocs militaires d'agression. Elle menace gravement la paix et la sécurité non seulement dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, mais dans le monde entier. Conformément à cette doctrine, le Gouvernement des Etats-Unis a l'intention d'établir dans ces régions, à

proximité immédiate des frontières des pays du camp socialiste, un vaste réseau de bases militaires qu'il doterait d'armes atomiques et de fusées du dernier modèle. Cette politique agressive, qui tend à asservir les pays arabes libres et indépendants, est appliquée sous le prétexte qu'il est nécessaire de mieux défendre la région contre le prétendu danger communiste. Cette manœuvre usée, qui n'inspire même pas confiance à ses auteurs, est répétée par les diplomates des Etats-Unis et des autres pays occidentaux chaque fois qu'ils veulent masquer leurs propres intentions agressives; ils qualifient de communistes toutes les mesures qui ont pour but de protéger la liberté et l'indépendance des peuples contre la politique impérialiste et coloniale.

218. Les événements qui se sont déroulés ces derniers mois dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient ont montré que les Etats-Unis ne reculent devant aucun moyen pour mettre en œuvre la "doctrine de Dulles et d'Eisenhower": pression économique, organisation de coups d'Etat et menace directe de recours à la force armée. Le cas de la Syrie est un exemple frappant. Les événements de Syrie ont ouvert les yeux à ceux qui ne semblaient pas encore avoir compris le but véritable de la doctrine de Dulles et d'Eisenhower.

219. Cette "doctrine" viole de façon flagrante les principes fondamentaux de la Charte. Notre organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres. La doctrine de Dulles et d'Eisenhower tend au contraire à soumettre les Etats du Proche-Orient et du Moyen-Orient au diktat des Etats-Unis.

220. Les Etats-Unis n'ont pas le droit de s'ériger en défenseurs de la paix et de la sécurité dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, région située à des milliers de milles de leur territoire. La Charte confère cette responsabilité aux organes compétents des Nations Unies.

221. Pour masquer leur politique impérialiste nuisible à la paix et les causes véritables de la tension extrême qui règne dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, les Etats-Unis accusent l'Union soviétique de menacer la liberté et l'indépendance des pays arabes. Mais les faits prouvent le contraire. Alors que l'Union soviétique entretient des relations d'amitié avec les pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient, conformément au principe de l'égalité de droits des peuples et sans formuler aucune condition ni exigence politique, ce sont les impérialistes américains qui interviennent de plus en plus grossièrement et ouvertement dans les affaires intérieures de ces pays; c'est la politique qu'ils mènent dans cette région qui a donné naissance à la tension actuelle.

222. Voilà des années que, pour réaliser leurs plans, les Etats-Unis livrent des armements à certains Etats du Proche-Orient et du Moyen-Orient. Par rapport à 1950, les importations d'armes et de matériel de guerre dans le cadre du programme d'aide militaire ont presque décuplé. Selon des données officielles publiées en juin dernier par leurs services centraux, les Etats-Unis ont livré au Proche-Orient et au Moyen-Orient, au cours de cette période, une quantité d'armes d'une valeur supérieure à 1 milliard et demi de dollars.

223. Cependant, lorsque des pays indépendants qui ne font partie d'aucun bloc agressif et qui mènent une politique de neutralité prennent des mesures pour protéger leur indépendance et leur souveraineté, ils s'exposent à des attaques farouches de même que les pays

qui leur vendent les armes qui leur sont indispensables pour assurer leur sécurité.

224. L'Union soviétique, qui est limitrophe de la région et s'intéresse particulièrement à son développement pacifique, a présenté au début de l'année des propositions concrètes tendant à assurer la paix et la sécurité dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient. Elle a proposé que les grandes puissances recherchent la solution des litiges concernant cette région par voie de négociation, c'est-à-dire par des moyens pacifiques, qu'elles renoncent à former des blocs militaires, qu'elles suppriment leurs bases militaires et qu'elles retirent leurs troupes du territoire des Etats du Proche-Orient et du Moyen-Orient; les grandes puissances devraient en outre, sur la base de la réciprocité, renoncer à fournir des armes aux pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient, et aider à leur développement économique sans poser de conditions politiques ou économiques incompatibles avec la dignité et la souveraineté de ces Etats. Enfin, l'URSS a proposé que les quatre grandes puissances déclarent conjointement et solennellement qu'elles condamnent le recours à la force comme moyen de régler les problèmes en suspens dans cette région du monde.

225. Le Gouvernement tchécoslovaque approuve et appuie sans réserve ces propositions de l'Union soviétique, dont l'adoption assainirait notablement la situation dans cette région et aiderait à y rétablir des conditions normales, contribuant ainsi à une détente non seulement dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, mais dans le monde entier.

226. Cependant, les puissances occidentales ont rejeté l'initiative de l'Union soviétique sans formuler, de leur côté, aucune proposition concrète propre à améliorer la situation dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient.

227. L'intervention dans les affaires intérieures de la Syrie et la menace d'un recours à la force armée contre un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies constituent une violation grave des principes de la Charte, aux termes de laquelle les Etats Membres de l'Organisation doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat. Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sont tenus de maintenir la paix et la sécurité internationales et d'agir de concert pour prévenir toute menace à la paix.

228. Dans ces conditions, l'Organisation des Nations Unies et les peuples pacifiques ne peuvent assister passivement aux provocations militaires qui se poursuivent dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient et qui, par leur nature même, sortent du cadre régional et constituent une grave menace à la paix mondiale. L'Organisation doit donc prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour empêcher le déclenchement d'un conflit armé, pour aider à écarter la menace qui pèse actuellement sur la Syrie et pour réduire la tension dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient.

229. La Tchécoslovaquie, fidèle à sa politique de coexistence pacifique avec tous les pays, entretient avec les Etats du Proche-Orient et du Moyen-Orient des relations amicales et une collaboration mutuellement avantageuse. Dans le domaine économique en particulier, nous collaborons sur une base d'avantage mutuel avec tous les pays qui souhaitent une telle collaboration. Notre peuple, qui a dû tant se battre pour sa liberté et son indépendance, sympathise de

tout cœur avec la lutte que les peuples de cette région mènent pour pouvoir vivre et se développer dans la liberté, l'indépendance et la paix. Le peuple tchécoslovaque se range donc entièrement aux côtés du peuple syrien, qui lutte pour sa liberté et son indépendance.

230. La délégation tchécoslovaque appuie la proposition de la délégation syrienne tendant à ce que l'Assemblée générale crée une commission spéciale des Nations Unies qui serait chargée de procéder sans tarder à une enquête approfondie sur la situation à la frontière turco-syrienne. Etant donné la gravité de la situation, cette commission devrait présenter le plus tôt possible ses vues et ses conclusions au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Telle est la seule méthode permettant aux organes compétents de l'Organisation d'être informés en temps utile de la situation et de prendre les mesures nécessaires prévues dans la Charte.

231. Dans l'automne de 1956, les milieux impérialistes ont déclenché une agression contre l'Égypte qui avait refusé de se soumettre au diktat de l'Occident et avait nationalisé le canal de Suez. La résistance héroïque du peuple égyptien et l'appui que les forces pacifiques du monde entier lui ont apporté dans sa lutte ont obligé les agresseurs à renoncer à leurs plans qui prévoyaient l'asservissement de l'Égypte par la force armée. La délégation tchécoslovaque espère vivement que l'Assemblée générale, de même qu'elle a contribué à mettre fin à l'agression contre l'Égypte, mettra en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour empêcher qu'on ne déclenche une agression semblable contre la Syrie. C'est ce que la Charte exige de nous et c'est ce qu'attendent tous les peuples dont les sympathies sont du côté du peuple syrien.

232. M. MONTERO DE VARGAS (Paraguay) [*traduit de l'espagnol*] : A ce stade du débat, ma délégation a noté avec satisfaction le geste du roi Saoud, souverain de l'Arabie Saoudite, qui a offert d'intervenir en qualité de médiateur entre la Turquie et la Syrie. Elle a noté également que la Turquie serait disposée à accepter cette offre et qu'elle a décidé d'envoyer M. Zorlu pour être reçu par le roi Saoud. En conséquence, il serait sage que l'Assemblée décide de marquer un temps d'arrêt. Nous savons tous quel est le prestige et la sagesse du roi Saoud ; c'est pourquoi ma délégation ne peut que considérer favorablement son offre de faciliter un règlement amiable du différend entre la Turquie et la Syrie.

233. Dans ces conditions, la délégation du Paraguay propose formellement l'ajournement du débat, l'Assemblée laissant à son président le soin de décider, en consultation avec les parties intéressées, de la réunir à nouveau afin de poursuivre l'examen de la question, en temps voulu, ce qui permettrait de connaître les résultats de l'offre de médiation du roi Saoud dont l'intervention nous fournit un dernier espoir de règlement amiable.

234. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Le représentant du Paraguay a, en fait, proposé d'ajourner le débat sur la question en discussion. Cette proposition est conforme à l'article 76 du règlement intérieur. Un représentant désire-t-il prendre la parole au sujet de cette proposition ?

235. M. ZEINEDDINE (Syrie) [*traduit de l'anglais*] : La délégation syrienne estime nécessaire d'intervenir encore une autre fois cet après-midi. Nous le faisons non sans regret, car nous persistons à croire qu'il se prépare en ce moment une manœuvre, prémé-

ditée dans une certaine mesure, qui vise à enterrer, fort courtoisement d'ailleurs, la plainte déposée par la Syrie. Nous espérons que cette manœuvre ne sera pas appuyée par la majorité de l'Assemblée.

236. Nous sommes persuadés que, dans les circonstances présentes, l'Assemblée générale est non seulement compétente — ce que le représentant des États-Unis n'a pas contesté — mais qu'elle est également l'organe auquel il est normal de s'adresser plutôt qu'au Conseil de sécurité, puisque le Conseil de sécurité est souvent gêné pour agir par suite des diverses influences qui se font sentir et qui viennent surtout du camp de la guerre froide, dans l'enceinte sacrée de l'Organisation. Ce n'est pas parce qu'elle n'est pas urgente que cette question a été soumise à l'Assemblée générale. Cela ne diminue ni son urgence ni son importance. Toutefois le représentant des États-Unis n'a fait que préparer la voie pour nous conduire, pas à pas, à la motion de procédure que l'on vient de présenter.

237. En réalité, nous ne sommes pas en présence d'une simple question de procédure, car il ne s'agit pas simplement d'ajourner le débat conformément à l'article 76 du règlement intérieur, mais bien d'ajourner le débat afin d'attendre le résultat de certaines tentatives de médiation. C'est là l'explication que nous a donnée le représentant du Paraguay, qui est l'auteur de cette motion.

238. Les actes sont plus éloquentes que les paroles. Nous voulons que ces actes soient connus. Nous voulons que cette question soit élucidée, nous voulons un débat et nous voulons l'enquête dont a parlé dernièrement le Ministre des affaires étrangères de mon pays ; ainsi, l'Organisation des Nations Unies pourra statuer sur cette question au lieu de chercher le moyen de la classer et d'éviter ainsi qu'elle soit examinée. Ce n'est pas que nous trouvions à redire aux efforts généreux du grand roi arabe Ibn Saoud. Comme nous l'avons déjà déclaré, nous lui sommes très reconnaissants des efforts qu'il fait pour diminuer la tension actuelle ; mais, dans la situation présente, une médiation n'est pas possible et n'a même pas de chances d'être possible, si bien qu'à l'heure actuelle cette médiation, ou plutôt cette prétendue médiation, ne peut avoir une influence quelconque sur nos débats.

239. Ce n'est pas parce que nous poursuivrons la discussion de ce problème à l'Assemblée générale que la possibilité d'autres tentatives en vue de résoudre le problème sera exclue ; la question pourrait être considérée sur deux plans à la fois au lieu d'un seul. Je répète encore une fois qu'il n'y a pas de médiation, et nous savons parfaitement que les possibilités de médiation sont encore trop éloignées pour permettre l'ajournement du débat au stade actuel.

240. Essayer d'établir une comparaison entre la Hongrie et la Syrie, comme le représentant des États-Unis s'est efforcé de le faire, revient simplement à introduire dans cette question un élément qui vise à causer une réaction sentimentale hostile à la Syrie. Quelle serait la situation si le débat s'arrêtait maintenant ? Nous venons d'entendre le représentant de la Turquie dire aujourd'hui que la concentration et le rassemblement de troupes, l'adoption de dispositions qui préparent une attaque, sont des questions intérieures et qu'il n'est, par conséquent, pas possible pour l'Organisation d'enquêter ou d'intervenir légitimement. Si donc on suspendait le débat, la situation demeurerait en l'état, alors qu'il est absolument impossible de minimiser les dangers graves et véritables qui menacent en ce moment la région en prétendant que le

problème peut être résolu aisément par de simples moyens de procédure.

241. Dans ces conditions, et étant donné que le règlement intérieur envisage la possibilité d'un ajournement du débat, je demande que la séance soit ajournée jusqu'à demain, conformément à l'article 78 du règlement intérieur, afin de donner aux représentants et à tous ceux qui sont intéressés à la question le temps d'étudier les déclarations qui ont été faites. Cette motion d'ajournement a la priorité, et, puisqu'il s'agit d'une motion qui ne doit pas être discutée, je demande respectueusement au Président de la mettre aux voix immédiatement afin que nous ayons l'occasion d'étudier la question avec toute l'attention qu'elle demande.

242. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'estime qu'une proposition d'ajournement jusqu'à demain représente une motion d'ajournement à une date fixée et que la première proposition a la priorité.

243. M. DE LEQUERICA (Espagne) [*traduit de l'espagnol*]: La délégation de l'Espagne tient à intervenir dans le débat pour appuyer la proposition présentée par la délégation du Paraguay. Nous aurions pu nous borner à voter en sa faveur, mais la grande amitié qui nous unit aux deux pays intéressés et la conviction profonde que le meilleur moyen de régler le différend est contenu dans la proposition du Paraguay nous incitent à intervenir directement dans le débat.

244. Je tiens à faire savoir au représentant de la Syrie que nous n'avons pas l'intention de chercher à obtenir la clôture du débat ni d'empêcher un pays ami qui est uni au nôtre par tant de liens de se servir des moyens que lui offre l'Assemblée générale pour défendre ses droits si ces derniers sont sérieusement menacés, comme le croit le Gouvernement de la Syrie; nous sommes convaincus pour notre part que tel n'est pas le cas.

245. Toutefois, nous nous trouvons en présence d'un événement important: l'intervention d'un monarque arabe de grande autorité, le roi Saoud d'Arabie Saoudite. Nous désirons précisément que ce différend soit résolu par les pays intéressés eux-mêmes, ainsi qu'il est prévu dans le texte même de la Charte et comme l'exige le bon sens; nous pensons donc qu'il faut attendre les résultats de cette médiation déjà en cours, nous en avons des preuves concluantes, puisque nous avons même appris les noms des représentants envoyés pour prendre part aux négociations. Selon certaines informations d'aujourd'hui, dont je ne garantis pas l'exactitude, le Président de la Syrie accepterait cette médiation.

246. Nous n'avons pas le moindre parti pris dans ce débat. Nous sommes persuadés que la Turquie agit librement; nous ne croyons pas à l'existence d'une ingérence en Syrie et, à notre avis, elle n'est soumise à aucune pression; nous croyons aussi que la Syrie fonde sa conduite sur le souci de maintenir sa dignité nationale et de servir ses desseins patriotiques. Mais nous ne voyons aucun inconvénient à ajourner quelque temps le débat afin que l'on puisse chercher une solution que la très grande autorité du roi Saoud rend tout à fait probable.

247. Il est naturel, à notre avis, que ceux qui cherchent à envenimer les problèmes qui se posent dans le Proche-Orient ou le reste du monde s'opposent formellement à tous ceux qui ont le bon sens de vouloir les résoudre par des moyens pacifiques. Je ne chercherai pas à savoir s'il s'en trouve parmi nous, parce qu'en ce moment mon seul désir est de prononcer des paroles de concorde, mais il semble logique aussi que

tous ceux qui, comme nous, désirent défendre la paix et le prestige des pays parties au différend se prononcent en faveur des moyens de règlement proposés par un homme aussi éminent que le Roi de l'Arabie Saoudite.

248. J'ajouterai qu'en Espagne ce grand monarque oriental jouit d'un immense prestige et c'est en pensant au prestige du souverain que nous nous associons à la proposition. Elle n'entraîne ni retard ni danger pour personne, puisque l'Organisation des Nations Unies est saisie de la question.

249. Le représentant des Etats-Unis a fait observer que, s'il y avait danger de guerre, il convenait de s'adresser au Conseil de sécurité. Je suis un peu sceptique à l'égard du Conseil de sécurité et je crois que, tant que ses méthodes n'auront pas été réformées et modifiées, ses débats ne présenteront guère qu'un intérêt théorique; je suis donc satisfait que ce soit l'Assemblée générale qui ait été saisie de la question. Nul n'a l'intention, de notre côté, d'en retarder l'examen. Si nous constatons le moindre retard que l'on ait des raisons de considérer comme suspect, nous voterions avec la Syrie pour la reprise de la discussion. Mais, dans l'intervalle, étant donné qu'il se présente un moyen de favoriser la paix et l'harmonie et que nous devons l'essayer, et que c'est ce que désirent tous les peuples qui souhaitent que la bonne entente règne entre les pays d'Orient, nous nous prononçons en faveur de ce bref ajournement qui peut être le point de départ d'un règlement du conflit.

250. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la Syrie pour une motion d'ordre.

251. M. ZEINEDDINE (Syrie) [*traduit de l'anglais*]: Je n'ai pas l'intention de fatiguer l'Assemblée générale avec des questions de procédure, mais je crois que le Président tiendra, au même titre que toutes les délégations ici présentes, à ce que notre règlement intérieur soit appliqué strictement et avec équité.

252. J'ai présenté une motion conformément à l'article 78 que je cite: "Pendant la discussion d'une question quelconque, un représentant peut demander la suspension ou l'ajournement de la séance." C'est ce que j'ai fait. "Les motions en ce sens ne sont pas discutées, mais sont immédiatement mises aux voix. Le Président peut limiter la durée de l'intervention du représentant qui propose la suspension ou l'ajournement de la séance." Il est donc clair que j'ai déposé une motion visée à l'article 78; et l'article 79 précise:

"Sous réserve des dispositions de l'article 73, les motions suivantes ont priorité, dans l'ordre indiqué ci-après, sur toutes les autres propositions ou motions présentées:

"a) Suspension de la séance..."

253. Si donc le Président estimait que, dans le cas présent, tenir une séance demain constituerait une suspension de séance, cette motion aurait la priorité et il n'y aurait aucune raison de ne pas la lui accorder. Si toutefois le Président estime qu'il s'agit d'une question d'ajournement pur et simple, l'alinéa b de l'article 79 (Ajournement de la séance) serait applicable. Qu'il s'agisse donc d'une suspension ou d'un ajournement de la séance, les deux motions tombent sous le coup de l'article 78, et elles ont priorité sur la motion d'ajournement du débat que le représentant du Paraguay a soumise à l'Assemblée générale.

254. C'est pourquoi, afin de pouvoir étudier plus sérieusement la question et d'avoir le loisir d'y réfléchir plutôt que de chercher à amener l'Assemblée à se débarrasser de la question, il est juste et opportun d'appliquer l'article 78 qui, comme je l'ai dit, a priorité sur l'application de l'article 76. J'appelle l'attention du Président sur ce point, et je l'invite respectueusement à mettre aux voix sans discussion la question de l'ajournement, conformément à l'article 78 de notre règlement intérieur.

255. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): J'aimerais poser une question au représentant de la Syrie. Je remarque en passant que le représentant de la Syrie m'"invite" à faire quelque chose. Je ne pense pas qu'il soit en mesure de le faire.

256. En ce qui concerne la motion d'ajournement, puis-je poser une question au représentant de la Syrie? S'il dépose une motion d'ajournement à demain matin, il ne s'agit pas d'une simple motion d'ajournement. Mais s'il dépose une motion d'ajournement en application de l'article 78, sa motion a effectivement priorité et je suis alors tenu de la faire passer en premier.

257. **M. ZEINEDDINE** (Syrie) [*traduit de l'anglais*]: C'est exactement ce que je demande. Je dépose une motion d'ajournement en application de l'article 78 et j'invite respectueusement le Président à la mettre aux voix.

258. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Je crois que nous avons maintenant éclairci la situation. Le représentant du Paraguay a soumis une motion demandant l'ajournement du débat, conformément à l'article 76. Nous avons discuté cette motion mais nous n'avons pas statué. Le représentant de la Syrie a ensuite déposé, comme il en a parfaitement le droit, une motion demandant l'ajournement à demain matin. Mais, si je le comprends bien, ce n'est plus ce qu'il veut faire et il dépose maintenant une motion d'ajournement en application de l'article 78. Conformément au règlement intérieur, je dois faire passer la seconde motion en premier. Je mets donc aux voix la seconde motion qui est une simple motion d'ajournement.

Par 36 voix contre 30, avec 6 abstentions, la motion est rejetée.

259. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): La proposition de simple ajournement n'est pas adoptée et nous allons donc continuer l'examen de la motion du représentant du Paraguay.

260. **M. KOUZNETSOV** (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: La délégation soviétique appuie la proposition de la Syrie. Elle estime qu'il n'y a aucune raison d'ajourner le débat sur la plainte du Gouvernement syrien et de ne pas entendre la Syrie. Les arguments qu'on a avancés ici ne sont nullement fondés.

261. Prenons par exemple l'argument, invoqué par de nombreux représentants, selon lequel le Roi de l'Arabie Saoudite assumerait les fonctions de médiateur. Il n'est pas difficile de voir que cette invention est destinée à permettre de poursuivre les manœuvres tendant à empêcher l'examen de cette question extrêmement importante qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité non seulement en Syrie et dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, mais dans le monde entier.

262. Si les partisans d'un ajournement estiment que la question n'est pas tellement grave, on peut alors se demander pourquoi ils s'opposent à une discussion. S'ils se sentent très forts et pensent que leur position

est solide, pourquoi n'essaient-ils pas de dévoiler la position de la délégation syrienne et de montrer qu'elle est erronée? Mais ce qu'ils veulent, c'est empêcher le débat et continuer subrepticement à préparer l'agression contre la Syrie. Nous ne pouvons pas les laisser faire.

263. Nous avons tous vu combien de temps il a fallu perdre parce que le Président, semble-t-il, n'a pas eu la possibilité de consulter le règlement intérieur. Nous avons dû nous occuper d'une question qui confirme une fois de plus que l'on cherche à détourner l'attention de l'Assemblée du problème dont nous sommes saisis. Je comprends parfaitement que le Président n'ait pas eu le temps de lire le règlement, mais il est entouré de nombreux conseillers qui auraient pu lui dire au moment opportun comment appliquer le règlement.

264. On a également proposé d'ajourner le débat et de charger ensuite le Président de convoquer la prochaine séance au moment voulu. Cette proposition tend de toute évidence à ajourner le débat pour une durée indéterminée. L'expérience montre qu'il vaut mieux ne pas confier au Président une question urgente par sa nature et qui dépasse les limites de sa compétence. La délégation de l'Union soviétique insiste donc pour que l'examen de la plainte syrienne continue.

265. **M. MATSUDAIRA** (Japon) [*traduit de l'anglais*]: Au stade actuel de la discussion, ma délégation n'a pas l'intention d'aborder le fond du problème. Elle regrette qu'il existe un grave conflit entre la Turquie et la Syrie, qui sont deux pays avec lesquels le Japon a l'honneur d'avoir les relations les plus cordiales et les plus amicales. Ma délégation espère sincèrement que ce conflit sera réglé le plus tôt possible et d'une manière conforme à l'esprit de la Conférence de Bandung, ainsi qu'aux principes et à l'esprit de la Charte des Nations Unies.

266. C'est pourquoi, compte tenu de l'Article 33 de la Charte, ma délégation estime qu'il convient d'ajourner temporairement le débat afin que nous puissions étudier de façon plus approfondie toutes les possibilités de paix dans cette partie du monde. C'est un effort qui vaut la peine d'être poursuivi. Notre intention n'est pas du tout d'enterrer l'affaire. Cela dit, ma délégation appuie la motion présentée par la délégation du Paraguay.

267. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Conformément au règlement intérieur, lorsque deux orateurs ont pris la parole en faveur de l'ajournement et deux contre, la motion doit être immédiatement mise aux voix.

268. Or, juste avant de donner la parole au représentant du Japon, j'ai été averti que le représentant de la Syrie désire modifier la motion paraguayenne ou suggère qu'elle soit modifiée. A ma connaissance, cela ne s'est jamais fait, mais l'Assemblée est maîtresse. Il s'agit d'une question d'importance et je me propose donc de donner maintenant la parole au représentant de la Syrie afin d'entendre ce qu'il a à dire.

269. **M. ZEINEDDINE** (Syrie) [*traduit de l'anglais*]: Je suis obligé de revenir à cette tribune et cette fois pour proposer un amendement à la motion. En effet, il est très important de veiller à ce que la situation qui existe actuellement dans notre région soit étudiée avec le plus grand soin, qu'elle le soit à temps et que la possibilité soit laissée aux délégations de faire tous les efforts qu'elles jugeront nécessaires.

270. Dans ces circonstances, je désire amender la motion d'ajournement du débat de la façon suivante: il s'agirait d'ajourner le débat pour une période ne dépassant pas trois jours. D'ici là, nous saurons comment la situation a évolué, et l'Assemblée sera alors en mesure d'en reprendre l'examen et de voir ce que l'Organisation doit faire. Mais il serait extrêmement dangereux dans les circonstances actuelles d'ajourner l'étude de la question *sine die*, car cela équivaldrait en réalité à clore la discussion une fois pour toutes.

271. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Si je comprends bien, cet amendement signifierait que l'Assemblée devrait se réunir vendredi 25 octobre au plus tard pour reprendre la discussion de cette question. Je vais d'abord mettre l'amendement aux voix.

272. Le représentant de l'Union soviétique demande un vote par appel nominal.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par le Costa-Rica, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Tchécoslovaquie, Egypte, Ethiopie, Grèce, Guatemala, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Fédération de Malaisie, Mexique, Maroc, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Soudan, Syrie, Tunisie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yémen, Yougoslavie, Albanie, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Ceylan.

Votent contre: Cuba, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Salvador, France, Honduras, Islande, Iran, Italie, Laos, Libéria, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Paraguay, Portugal, Suède, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela, Argentine, Australie, Belgique, Canada, Chili, Chine, Colombie.

S'abstiennent: Costa-Rica, Finlande, Irlande, Israël, Japon, Népal, Panama, Pérou, Philippines, Espagne, Thaïlande, Uruguay, Afghanistan, Autriche, Cambodge.

Par 33 voix contre 32, avec 15 abstentions, l'amendement est adopté.

273. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Je vais maintenant mettre aux voix la motion du Paraguay, ainsi modifiée; d'après cette motion, l'Assemblée générale ajournerait le débat sur la question pour une période ne pouvant excéder trois jours à compter d'aujourd'hui.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par la Nouvelle-Zélande, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Soudan, Syrie, Tunisie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Etats-Unis d'Amérique, Yémen, Yougoslavie, Albanie, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Canada, Ceylan, Costa-Rica, Tchécoslovaquie, Egypte, Salvador, Ethiopie, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Mexique, Maroc.

Votent contre: Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Paraguay, Portugal, Turquie, Argentine, Chili, Iran, Laos, Pays-Bas.

S'abstiennent: Norvège, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Espagne, Suède, Thaïlande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Uruguay, Venezuela, Afghanistan, Australie, Autriche, Belgique, Cambodge, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Finlande, France, Ghana, Islande, Irlande¹, Israël, Italie, Japon¹, Libéria, Luxembourg, Fédération de Malaisie, Népal.

Par 37 voix contre 10, avec 34 abstentions, la motion ainsi modifiée est adoptée.

La séance est levée à 18 h. 55.

¹ A l'issue du vote, l'Irlande et le Japon ont fait connaître au Secrétariat que leurs délégations auraient dû être comptées parmi celles qui ont voté en faveur de la motion.